

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués à cette Assemblée Générale à caractère Ordinaire et Extraordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 juin 2025, et pour soumettre à votre approbation notamment les comptes annuels dudit exercice se soldant par :

- un résultat net social déficitaire de 8 696 250 euros,
- un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 17 600 280 euros.

1) FAITS MARQUANTS ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Contexte général du pôle agricole

La campagne 2024/2025 a été marquée par un niveau historiquement faible de collecte, ainsi que des conditions atypiques de travail et d'exécution des grains.

Cela a impacté de manière significative le résultat d'exploitation du pôle végétal.

Dans ce contexte le conseil d'administration, en lien avec l'équipe de direction opérationnelle, a engagé un plan d'adaptation et de transformation, visant notamment à redimensionner les moyens et ressources employés, tant au niveau du pôle agricole que les pôles filiales.

Activité Céréales :

Le niveau de collecte 2024 s'élève à 715 000 tonnes, contre 795 000 tonnes pour l'exercice précédent et environ 800 000 tonnes pour la dernière période quinquennale. Cette baisse est liée aux conditions climatiques, qui ont impacté les rendements.

Outre les rendements, les conditions climatiques ont eu des incidences sur :

- la gestion opérationnelle des périodes de moisson,
- les caractéristiques et qualités des grains collectés,
- le travail des grains collectés pour la mise aux normes commerciales ainsi que la conservation (séchage, allotement, calibrage).

Sur le plan commercial, les débouchés pour les grains collectés ont connu une évolution notoire, avec une forte diminution des marchés export. Via l'union de commercialisation CEREVIA dont la coopérative est membre, les débouchés ont été réorientés sur le marché national.

Cela a notamment impacté :

- le rythme d'exécution des grains collectés, en retrait par rapport aux exercices précédents, avec une proportion écoulée au cours du second semestre plus importante ;
- le niveau d'utilisation d'infrastructures logistiques portuaires que la coopérative exploite avec les autres membres de l'union de commercialisation CEREVIA,
- les modalités de gestion logistique des exécutions.

Dans ce contexte, et malgré la diminution significative des marchés export, le volume de grains commercialisés est en léger retrait par rapport à l'exercice précédent, le report de stock de la campagne précédente ayant permis d'atténuer le faible volume de collecte 2024.

Activité Approvisionnements :

La campagne approvisionnements du pôle végétal a été globalement stable en volume. La baisse de prix moyen d'achat pour certaines familles de produits a généré une légère baisse du chiffre d'affaires issu de cette activité.

Activité Agro-énergies :

Méthanisation :

La coopérative est partie prenante sur le plan opérationnel et capitalistique (via la holding Secalinvest Participations) de l'unité de méthanisation exploitée par la société Secalia Chatillonnais.

Une 4^{ème} récolte de CIVEs (cultures intermédiaires à vocation énergétique) a été réalisée au cours du printemps 2025, pour une superficie de 4 500 hectares, contre 3 500 hectares pour la campagne précédente.

Ce sont près de 30 000 tonnes d'équivalent de matières sèches qui ont été récoltées au cours du printemps 2025 (environ 25 000 tonnes pour la récolte 2024).

Projets agrivoltaïques :

Dans le cadre de la stratégie de diversification et de développement de solutions à destination des exploitations agricoles, la coopérative s'est engagée dans des partenariats structurants avec des acteurs du secteur de l'énergie.

Dans le cadre de ces partenariats, la coopérative est partie prenante au développement de projets d'installations photovoltaïques sur son territoire d'implantation, préalablement à la phase de construction et d'exploitation de ces capacités de production d'électricité.

Au titre de cette activité, conformément aux modalités contractuelles et opérationnelles des partenariats, la coopérative facturera des prestations de co-développement lorsque certains jalons techniques, juridiques et financiers inhérents aux projets concernés seront atteints.

2) LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels ainsi qu'aux dispositions spécifiques du règlement ANC 2021-01 applicable aux comptes annuels des sociétés coopératives agricoles.

A) LE COMPTE DE RESULTAT

Eu égard au contexte exposé au préalable, le chiffre d'affaires de la société a diminué par rapport à l'exercice précédent.

Il est synthétisé comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2025	Variation	Variation en %
Ventes de céréales	166 081	255 831	276 969	213 108	202 149	-10 959	-5%
Ventes d'approvisionnements	81 207	108 507	129 638	110 598	104 060	-6 538	-6%
Ventes de légumes et CIVES	258	311	201	4 905	2 968	-1 937	-39%
Redevance pollution diffuse ("RPD")	1 238	1 506	1 512	1 549	1 634	85	5%
Ventes de marchandises	248 785	366 155	408 319	330 160	310 811	-19 349	-6%
Prestations de services - activité céréales	11 371	13 030	12 608	12 715	9 678	-3 037	-24%
Prestations de services - activité approvisionnements	6 873	7 527	9 561	7 926	8 923	997	13%
Prestations de services - projet méthanisation Secalia	0	400	1 136	3 633	1 690	-1 943	-53%
Prestations de services - mutualisation de moyens groupe	3 301	3 283	3 874	3 383	3 191	-192	-6%
Prestations de services	21 545	24 240	27 178	27 657	23 482	-4 175	-15%
Chiffre d'affaires total	270 329	390 395	435 498	357 817	334 293	-23 524	-7%

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 945 K€, contre 4 945 K€ pour l'exercice précédent. Ce poste comprend les subventions d'exploitation, les transferts de charges, les reprises de provisions et dépréciations d'exploitation ainsi que les produits divers de gestion courante.

La baisse constatée est essentiellement liée à celle des flux de reprises de dépréciations de stocks (dépréciations constatées au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 et reprises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024).

Il comprend également la production stockée au titre de l'activité de co-développement de projets agrivoltaïques, pour un montant de 446 K€ (contre 923 K€ pour l'exercice précédent). Ce flux correspond aux coûts imputables à cette activité. La marge relative à cette activité de co-développement de projets agrivoltaïques sera reconnue comptablement lorsque certains jalons techniques, juridiques et financiers inhérents aux projets concernés seront atteints.

Les achats consommés de marchandises et matières premières s'élèvent à 271 071 K€, contre 293 219 K€ pour l'exercice précédent. L'évolution est en lien avec le contexte et modalités de la campagne 2024/2025, marquée par un niveau de collecte historiquement faible, tel qu'exposé préalablement au titre des faits marquants.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 42 027 K€, contre 41 277 K€ pour l'exercice précédent. L'évolution est essentiellement liée au contexte de la campagne 2024/2025 : hausse des charges de prestations de séchage et stockage de grains, de l'énergie consommée par nos infrastructures de séchage, des charges d'électricité consommée par nos infrastructures de stockage et de travail du grain (avec un effet tarif défavorable en lien avec le contrat en cours, dont l'échéance est la fin d'année civile 2025).

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 985 K€, contre 2 765 K€ pour l'exercice précédent. Ce poste comprend la redevance pour pollution diffuse, qui fait l'objet d'une refacturation à due concurrence aux utilisateurs des produits concernés.

Les charges de personnel, comprenant les charges sociales, s'élèvent à 18 897 K€ contre 17 758 K€ pour l'exercice précédent. Pour rappel, une partie de l'effectif de la société est mise à disposition à des filiales et à des entités liées (dont des unions), et fait l'objet de facturations de prestations de services.

Les dotations aux amortissements des actifs immobilisés s'élèvent à 4 516 K€ contre 4 733 K€ pour l'exercice précédent. L'absence d'évolution significative de ce poste est en lien avec la politique de renouvellement et de maintien en état des infrastructures et installations techniques.

Le montant net concernant les dépréciations d'actifs circulant (créances et stocks) se traduit par une reprise nette de 64 K€, contre une reprise nette de 2 231 K€ pour l'exercice précédent. La baisse constatée est essentiellement liée à celle des flux de reprises de dépréciations de stocks (dépréciations constatées au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 et reprises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024).

Les provisions pour risques et charges d'exploitation ont fait l'objet d'une reprise nette de 108 K€, contre une dotation nette de 142 K€ pour l'exercice précédent. L'évolution est liée à celle des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite vis-à-vis du personnel.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 389 K€ contre 598 K€ pour l'exercice précédent. Ce poste comprend notamment les passages en pertes de créances devenues irrécouvrables.

Compte tenu des éléments ci-avant, le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de 3 679 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2025, contre un bénéfice de 1 437 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat des opérations en commun s'élève à 1 128 K€ contre 329 K€ pour l'exercice précédent. Ce poste comprend la quote-part de résultat de deux SCI : SCI Sucrerie et SCI Boutran. L'évolution par rapport à l'exercice précédent est liée à la cession d'actifs par la SCI Boutran.

Le résultat financier de l'exercice clos le 30 juin 2025 se traduit par une perte nette de 4 951 K€, contre une perte nette de 2 297 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier comprend une dotation nette de dépréciation de titres de participation pour un montant de 1 557 K€.

Les charges financières relatives à l'endettement bancaire (court et long terme) s'élèvent à 6 510 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2025, contre 7 330 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Les produits financiers nets d'agios vis-à-vis des agriculteurs (solde des agios et intérêts facturés déduction faite des intérêts sur comptes créditeurs) s'élèvent à 1 132 K€, contre 1 190 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant ressort déficitaire à hauteur de 7 502 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2025, contre un montant déficitaire de 530 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se traduit par une perte nette de 865 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2025, contre un produit net de 1 257 K€ pour l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 328 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2025, contre 20 K€ pour l'exercice précédent. L'évolution est liée à celle du résultat des opérations fiscalisables (résultat avec tiers non associés, dont la quote-part de résultat de la SCI Sucrerie et de la SCI Boutran).

Le résultat net de l'exercice clos le 30 juin 2025 est déficitaire à hauteur de 8 696 K€, contre un résultat net bénéficiaire de 708 K€ pour l'exercice précédent.

B) LE BILAN

Les capitaux propres s'élèvent à 40 410 K€ au 30 juin 2025, contre 50 136 K€ pour l'exercice précédent. Cela comprend le capital social dont le montant est passé de 20 952 K€ fin juin 2024 à 20 781 K€ fin juin 2025, soit une diminution nette de 171 K€.

Le total du bilan ressort à 289 510 K€ fin juin 2025, contre 314 084 K€ fin juin 2024.

Actif du bilan :

Les immobilisations en valeur nette s'élèvent à 68 866 K€ au 30 juin 2025, contre 71 932 K€ au 30 juin 2024. La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 33 942 K€ au 30 juin 2025, contre 35 508 K€ au 30 juin 2024. L'évolution est liée à l'amortissement annuel de ces actifs, pour un montant de 4 516 K€, contrebalancé en grande partie par les investissements réalisés.

Les immobilisations financières en valeur nette s'élèvent à 34 923 K€ au 30 juin 2025, contre 36 423 K€ au 30 juin 2024. L'évolution est liée au flux net de dépréciation constaté au titre de l'exercice (pour le palier holding Midipar essentiellement).

Les stocks en valeur nette s'élèvent à 28 542 K€ au 30 juin 2025, contre 39 704 K€ au 30 juin 2024. La baisse est essentiellement liée à celle du volume de grains en stock.

Le stock de prestations en cours de co-développement de projets agrivoltaïques s'élève à 1,3 M€ au 30 juin 2025 (coûts internes imputés depuis le début du développement).

Les créances vis-à-vis d'associés coopérateurs et d'agriculteurs tiers non associés s'élèvent en valeur nette à 39 276 K€ au 30 juin 2025, contre 40 378 K€ au 30 juin 2024. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 5 133 K€ au 30 juin 2025, contre 5 163 K€ au 30 juin 2024.

Passif du bilan :

L'endettement financier bancaire net est de 149 356 K€ au 30 juin 2025, contre 150 417 K€ au 30 juin 2024. Cela comprend 28 697 K€ d'emprunts bancaires à moyen et long terme (31 480 K€ au 30 juin 2024).

Les dettes vis-à-vis d'associés coopérateurs et d'agriculteurs non associés sont de 28 252 K€ au 30 juin 2025, contre 27 581 K€ au 30 juin 2024. Cela comprend les dettes d'apports et d'achats de grains de fin d'exercice.

C) VARIATION DU CAPITAL

Compte tenu des flux liés aux nouvelles adhésions, souscriptions complémentaires et des remboursements enregistrés au cours de l'exercice, le capital social a varié de la façon suivante :

- Capital au début d'exercice :	20 952 102 euros
- Augmentations de l'exercice :	365 310 euros
- Diminutions de l'exercice :	(-) 535 830 euros
- Capital en fin d'exercice :	20 781 582 euros

Soit une diminution nette de 170 520 euros.

Il est réparti au 30 juin 2025 entre 3 245 associés coopérateurs et non coopérateurs, dont les souscriptions de 243 salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise qui s'élèvent 1 241 049 euros (6 % du capital).

D) AFFECTATION DU RESULTAT ET INTERETS AUX PARTS SOCIALES

Le résultat net déficitaire de 8 696 250 euros se compose de :

- un excédent résultant des opérations faites avec les tiers non associés de 875 877 euros, lequel sera porté en réserve indisponible « Opérations TNA » ;
- une perte résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 9 572 127 euros.

L'affectation proposée du résultat des opérations faites avec les associés coopérateurs est présentée ci-après. Il est proposé d'imputer la perte de l'exercice sur les réserves, conformément aux modalités statutaires et légales applicables.

Résultat net après impôt	(8 696 249,81)
Résultat net réalisé avec T.N.A en réserve spéciale indisponible	(875 877,00)
Résultat réalisé avec associés coopérateurs à affecter	(9 572 126,81)
Imputation sur les postes de réserves facultatives - Autres réserves	35 155,77
Imputation sur le poste de réserve compensant le remboursement net de parts sociales	4 488 565,33
Imputation sur les postes d'autres réserves - réserve spéciale de réévaluation	633 095,08
Imputation sur le poste de report pour parfaire l'intérêt aux parts sociales	62 460,00
Imputation sur le poste de réserve légale	4 352 850,63
Total imputation du déficit réalisé avec les associés coopérateurs	9 572 126,81

Le solde de la réserve légale, après l'affectation proposée, serait de 9 355 991 euros.

3) INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES TIERS

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous présentons les factures reçues et émises non réglées au 30 juin 2025 dont le terme est échu.

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	1 711					1 293	904					1 048
Montant total des factures concernées (TTC)	10 712 427	4 072 206	495 870	7 169	1 596 381	6 171 627	18 793 714	8 938 624	616 499	772 980	515 592	10 843 695
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	3,21%	1,22%	0,15%	0,00%	0,48%	1,85%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							5,10%	2,43%	0,17%	0,21%	0,14%	2,94%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	6	0	0	0	40	40	3	0	0	5	10	15
Montant total des factures exclues (TTC)	42 316	0	0	0	210 293	210 293	2 016	90	91	8 837	581 802	590 821
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

4) FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés contrôlées

Eu égard à l'article L 233-3 du Code de commerce, nous vous informons que notre société ne contrôle pas d'autres sociétés hormis celles évoquées dans les comptes annuels et consolidés.

Filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau « Filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels des informations relatives aux participations et filiales détenues directement par la société.

L'annexe aux comptes consolidés dispense notamment des informations quant au périmètre des entités contrôlées par la société, ainsi que les titres de participation non consolidés à l'échelle du groupe.

Concernant les mouvements relatifs aux participations détenues par Dijon Céréales au cours de l'exercice, il est à noter :

- la souscription de 7500 parts de l'union de coopératives Union Finances Grains (« UFG »), pour un montant de 15 000 euros. Cette union a pour objet de faciliter les activités de financement des stocks de céréales et d'en optimiser le coût financier,
- la souscription complémentaire de 200 parts de la société Côte d'Or Energies, société d'économie mixte locale, pour un montant de 20 000 euros, portant le taux de détention du capital à 0,51%.

Pour rappel, Dijon Céréales détient des parts dans les coopératives et unions de coopératives suivantes :

- Union Cerevia,
- Union Alliance BFC,
- Union Bourgogne Céréales Stockage,
- Val Union BFC Semences,
- Union In Vivo,
- Union AREA Alliance Régionale Est Appro.

A l'échelle du groupe :

La nature des activités du groupe Dijon Céréales n'a pas évolué spécifiquement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, avec une organisation par pôles :

- végétal (comprenant la coopérative),
- logistique (Logivia),
- nutrition animale (Talon co-produits),
- distribution hors vigne (Naturalisa, quote-part de Naturalis, quote-part de Meditourbe, Pépinières Dijonnaises),
- distribution vigne,
- boulangerie-biscuiterie industrielle (Mistral, quote-part de Planete Pain),
- agro-énergies (projets méthanisation et agrivoltaïsme),
- légumes,
- boulangerie artisanale.

L'organigramme juridique et financier du groupe DIJON CEREALES, outre la cession de l'intégralité de la participation Meunerie Participations par la holding Financière de Meunerie, n'a pas connu d'évolutions notoires au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Une opération interne de fusion a été réalisée au sein du pôle boulangerie artisanale au cours de l'exercice. A ce titre l'entité SOBOFRANC a absorbé les entités SOBOMARTHE, SOBOPALE, FRELIN, ARNAUD COLLARDOT et LES P'TITS PAINS DE LOUIS. Cette opération s'inscrit notamment dans le cadre de la simplification de la structuration juridique et opérationnelle de ce pôle d'activité.

Pour toute information complémentaire sur le périmètre de consolidation et son évolution, la composition des pôles d'activité, l'évolution de la situation financière du groupe, se référer aux notes annexes des comptes consolidés.

5) LES COMPTES CONSOLIDES

Les chiffres clés des comptes consolidés du groupe DIJON CEREALES sont présentés ci-après. La coopérative Dijon Céréales y contribue de manière significative, étant prépondérante sur le plan des flux.

A) LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

- Chiffre d'affaires consolidé : 506 474 K€ (530 766€ pour l'exercice précédent)
- Résultat d'exploitation consolidé : - 2 674 K€ (+ 5 387 K€ pour l'exercice précédent)
(avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition)
- Résultat courant consolidé : - 8 284 K€ (272 K€ pour l'exercice précédent)
(avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition)
- Résultat net consolidé part du groupe : - 17 600 K€ (- 1 012 K€ pour l'exercice précédent)

Chiffre d'affaires consolidé par pôle :

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Pôle Végétal	408 490	391 601
Pôle Logistique	20 124	21 176
Pôle Distribution - hors vignes	31 094	28 913
Pôle Distribution - vignes	11 844	11 909
Pôle Nutrition animale	31 448	30 426
Pôle Boulangerie -biscuiterie industrielle	25 467	20 575
Pôle Légumes	1 196	860
Pôle Laboratoire	992	951
Pôle Agro-énergies	0	0
Autres entités (dont holdings)	111	63
Chiffre d'affaires consolidé par pôle	530 766	506 474

La diminution du chiffre d'affaires consolidé est essentiellement liée au pôle végétal, qui est prépondérant à l'échelle du groupe. Le contexte opérationnel du pôle végétal est exposé en note dédiée aux faits marquants de l'exercice.

La diminution apparente du chiffre d'affaires du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle s'explique par la période de flux intégrée pour l'entité Planète Pain au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024. Dans le cadre de l'harmonisation des périodes comptables intégrées pour le processus d'établissement des comptes consolidés, cette entité avait fait l'objet pour la première fois d'une situation intermédiaire au 30 juin 2024, conduisant à intégrer 18 mois de flux. Le chiffre d'affaires de la société Mistral est de 10 M€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025, contre 8,7 M€ pour l'exercice précédent, en lien avec le plan de développement de cette société.

Résultat d'exploitation consolidé par pôle (avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2025
Pôle Végétal	2 522	-4 919
Pôle Logistique	111	111
Pôle Distribution - hors vignes	964	568
Pôle Distribution - vignes	1 428	1 389
Pôle Nutrition animale	145	283
Pôle Boulangerie -biscuiterie industrielle	596	307
Pôle Légumes	120	-264
Pôle Laboratoire	-158	56
Pôle Agro-Energie	-12	-10
Pôle Meunerie	0	0
Autres entités (dont holdings)	-330	-195
Résultat d'exploitation consolidé par pôle	5 387	-2 674

Résultat net consolidé (part du groupe) par pôle :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2025
Pôle Végétal	-527	-8 675
Pôle Logistique	12	43
Pôle Distribution - hors vignes	441	100
Pôle Distribution - vignes	844	1 071
Pôle Nutrition animale	39	180
Pôle Boulangerie -biscuiterie industrielle	421	179
Pôle Boulangerie artisanale	-321	-707
Pôle Légumes	-534	2 462
Pôle Laboratoire	-151	90
Pôle Agro-Energie	-785	-5 741
Holdings et divers	-451	-6 602
Résultat net consolidé (part groupe) par pôle	-1 012	-17 600

Les faits marquants relatifs à certains pôles d'activités, dont les incidences impactent le résultat net consolidé part du groupe, sont exposés ci-après (pôle légumes, pôle agro énergies notamment).

Ces éléments non récurrents ont impacté de manière significative le résultat consolidé de l'exercice.

B) LE BILAN CONSOLIDE

- Capitaux propres part du groupe :	33 276 K€ (52 113 K€ pour l'exercice précédent)
- Intérêts minoritaires :	2 378 K€ (5 901 K€ pour l'exercice précédent)
- Actif économique :	198 658 K€ (222 299 K€ pour l'exercice précédent)
<i>(actifs immobilisés en valeur nette + besoin en fonds de roulement)</i>	
- Endettement financier net :	159 219 K€ (157 815 K€ pour l'exercice précédent)
<i>(après imputation de la trésorerie disponible)</i>	
- Total du bilan consolidé :	306 329 K€ (344 881 K€ pour l'exercice précédent)

C) LES FAITS MARQUANTS POUR LES POLES FILIALES

Cession par l'entité Financière de Meunerie de la participation Meunerie Participations :

A l'issue d'une procédure de conciliation sous l'égide du Président du Tribunal de Commerce de Paris, dans le cadre du contentieux judiciaire opposant l'entité Financière de Meunerie aux sociétés Meunerie Participations et Axiane Groupe, un protocole d'accord a été conclu entre les parties au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cet accord a conduit à la cession de l'intégralité de la participation Meunerie Participations détenue par l'entité Financière de Meunerie, pour un prix total de 8 M€. Le prix de cession est payable en trois annuités, dont la première a été perçue en juin 2025. La créance au 30 juin 2025 (5,3 M€), correspondant au solde du prix de cession à encaisser au plus tard le 30 juin 2026 et le 30 juin 2027, fait l'objet d'une garantie.

Cette opération se traduit dans le résultat consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2025 par une moins-value nette de reprise de dépréciation/et provision d'un montant de 5,7 M€, dont 4,4 M€ pour part du groupe Dijon Céréales (77,45%).

Cette opération générera pour le groupe Dijon Céréales, à l'issue de l'encaissement de l'intégralité du prix de cession par Financière de Meunerie, par une rentrée de trésorerie d'un montant total d'environ 6,4 M€.

Pôle agro-énergie – entité Secalia Chatillonnais :

La coopérative est partie prenante sur le plan opérationnel et capitalistique (via la holding Secalinvest Participations) de l'unité de méthanisation exploitée par la société Secalia Chatillonnais.

La période de l'exercice clos le 30 juin 2025 a été marquée par la finalisation de la construction de l'unité de méthanisation et sa mise en service. Dans ce contexte de démarrage de l'exploitation opérationnelle, l'entité Secalia Chatillonnais a été exposée à un délai de montée en charge sur le plan technique. Ce délai, en partie inhérent au modèle industriel d'un tel projet, a impacté le rendement de production du méthaniseur.

Cette phase de montée en charge technique du méthaniseur a impacté le chiffre d'affaires et par conséquent le résultat de l'entité Secalia Chatillonnais au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

La consolidation de cette entité, par mise en équivalence via la holding Secalinvest Participations, se matérialise dans le résultat consolidé par une quote-part de perte, dont 5,7 M€ pour la part du groupe Dijon Céréales.

Cette quote-part de perte n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie du groupe Dijon Céréales.

Pôle légumes :

Cession d'actifs immobiliers situés à Villers les Pots :

Les actifs immobiliers et mobiliers situés à Villers les Pots ont été cédés au cours de l'exercice à la société qui occupait les lieux en tant que locataire jusqu'alors.

Le prix de cession global de ces actifs s'élève à 4,4 M€, payable en 5 échéances, dont les 2 premières ont été perçues en février et juin 2025. La créance au 30 juin 2025 (2,7 M€), correspondant au solde du prix de cession à encaisser au plus tard en février 2026, fait l'objet d'une garantie via une sûreté réelle de type hypothèque.

La cession de ces actifs se traduit dans les comptes consolidés par une plus-value d'un montant de 3,3 M€, revenant intégralement au groupe. Cette plus-value est présentée dans le résultat exceptionnel.

Restructuration de l'entité Terre de Saône :

La restructuration de la filiale Terre de Saône a été engagée, conduisant à un arrêt de l'activité opérationnelle au cours de l'exercice à clore le 30 juin 2026. Des incidences de cette restructuration ont impacté le résultat consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2025.

6) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement survenu postérieurement à la date de clôture des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers de la coopérative, n'est à déclarer.

La récolte 2025 est d'un niveau sensiblement plus important que celle de 2024, sur le plan quantitatif et qualitatif.

Les semis pour la récolte 2025 se déroulent globalement dans de bonnes conditions.

La coopérative continue de mobiliser des moyens et ressources pour diversifier, sécuriser et pérenniser sur le long terme le revenu des exploitations agricoles de ses adhérents, tout en sécurisant son fonctionnement et ses capacités à s'adapter aux enjeux du monde agricole.

7) ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Dijon Céréales mutualise depuis janvier 2022, avec les deux autres coopératives membres de l'Union Alliance BFC, les moyens et ressources dédiées à la recherche et développement en matière agricole.

A ce titre, une équipe composée de près de trente personnes se consacre au développement notamment de solutions agronomiques, de nouvelles cultures, du traitement de la donnée (« data »), de nouvelles filières, de la décarbonation des activités agricoles, dans un contexte de transition et d'évolution climatique, environnementale et sociétale.

Dijon Céréales est également partie prenante dans le cadre du développement de projets en matière d'agro énergies (méthanisation et agrivoltaïsme).

Dijon Céréales est par ailleurs partenaire de SEDIAG, entité du pôle laboratoire du groupe.

8) PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES

Nos installations sont soumises à la réglementation ICPE (Installations Classées - Protection des risques environnementaux), les sites les plus importants de Dijon Céréales étant soumis à autorisation. Par ailleurs, le site de LONGVIC dispose d'une plateforme classée SEVESO laquelle a fait l'objet d'une autorisation d'exploitation et est gérée dans le cadre d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

Dijon Céréales est aussi agréée en tant que Distributeur de produits phytopharmaceutiques.

L'activité exercée présente des risques potentiels envers les tiers et l'environnement. Afin de prévenir les risques majeurs et réduire toutes les formes de nuisances et de pollution pouvant résulter de notre activité, nos objectifs sont notamment les suivants :

- vérifier en auditant périodiquement le respect des réglementations applicables et de la politique de prévention des accidents majeurs ;
- être en veille sur les évolutions réglementaires ;
- définir clairement les rôles et responsabilités de chacun ;
- former et informer le personnel concerné ;
- maîtriser les caractéristiques pertinentes des produits stockés ;
- détecter tout dysfonctionnement présentant un risque d'accident majeur.

L'entreprise est en relation permanente avec les services chargés de l'application de la réglementation.

Dans le cadre de sa politique de gestion et de financement de ses risques pour une meilleure protection de ses activités, la coopérative a souscrit différentes polices pour assurer ses sites d'exploitation en cas de dommages matériels et de perte d'exploitation, avec des niveaux de couvertures en fonction des garanties disponibles sur le marché et de la quantification des risques raisonnablement escomptables.

9) SOCIETE ET ENVIRONNEMENT

Dijon Céréales s'inscrit dans une démarche sociétale et environnementale.

La coopérative est certifiée CSA-GTP (Charte de Sécurité Alimentaire) ainsi que BPE (Bonnes Pratiques Expérimentales).

En matière d'environnement et de développement durable, le groupe Dijon Céréales a procédé à la réalisation de son premier bilan carbone dont les conclusions ont été finalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

La coopérative est certifiée dans le référentiel 2BSvs (production durable de Biomasse-Impact GES) et a signé une convention avec EDF sur la fourniture d'énergie produite dans le respect du développement durable.

Le service agronomique constitué par la coopérative Dijon Céréales et l'Alliance BFC est fortement impliqué pour le développement et l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour le suivi des cultures, ainsi que sur les techniques culturales alternatives.

Enfin une équipe dédiée aux sujets Hygiène – Sécurité – Environnement (HSE) et RSE a été constituée, en collaboration avec l'Alliance BFC, afin d'intégrer ces enjeux et les problématiques sous-jacentes dans le cadre de l'orientation et la planification des activités du groupe Dijon Céréales,

10) INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de fluctuation des prix de marché des céréales :

La gestion du risque de fluctuation des prix de marché des céréales commercialisées et de son incidence potentielle sur les marges, conformément au cadre de gestion fixé, amène notamment la souscription d'instruments financiers de couverture sur les marchés à terme des céréales.

Ces opérations de couverture sont réalisées soit directement par la société, soit dans le cadre de la stratégie de commercialisation de l'Union Cerevia dont la coopérative est membre.

Ces instruments financiers s'inscrivent dans le processus de fixation des prix de commercialisation et d'achat des céréales auprès des exploitations agricoles.

Dijon Céréales a adhéré à la charte Coop de France sur la gestion du risque de prix des céréales collectées et s'est engagée à en respecter les principes portant sur la maîtrise des risques au sein d'un cadre de gestion.

A ce titre, un suivi et pilotage de la cohérence entre les instruments financiers détenus et les matières premières qu'elle détient est réalisé, et les relations avec les partenaires de marché font l'objet d'engagements contractuels.

Risque de fluctuation des taux d'intérêts :

Dans le cadre de la gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts relatif à l'endettement financier dont la rémunération est basée sur les taux EURIBOR 1 et 3 mois, la coopérative a souscrit des instruments financiers pour couvrir partiellement la dette exposée à ce risque. Se référer aux notes annexes aux comptes annuels pour plus d'informations à ce propos.

A ce titre un suivi et pilotage de la cohérence entre les instruments financiers souscrits et l'endettement financier sous-jacent est réalisé (montant et maturité).

11) FIXATION DES PRIX ET REMUNERATION DES ADHERENTS

Les prix rémunérant les apports des adhérents sont fixés en référence d'une part au marché physique des céréales et oléo-protéagineux, et d'autre part au marché Euronext ainsi qu'aux opérations de couverture sur le marché à terme permettant de sécuriser un niveau satisfaisant eu égard aux analyses d'évolution des marchés.

Ces analyses de marché sont réalisées régulièrement en lien avec l'union de commercialisation Cerevia au sein d'un comité commercial dans le respect d'un cadre de gestion défini par le conseil d'administration.

Les adhérents ont la possibilité de commercialiser leur récolte selon différents modes de fonctionnement et de pilotage avec la coopérative (gestion déléguée ou gestion libre).

En outre, il est tenu compte de la mise en place de contrats filière spécifiques, des qualités des grains livrés et des aspects logistiques.

12) INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'Article 30 des statuts nous vous proposons que l'allocation pour l'activité consacrée à l'administration de la coopérative ainsi que sa représentation au sein d'unions dont elle est membre, pour l'exercice 2025/2026 (1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026), soit au même niveau que pour l'exercice clos le 30 juin 2025, à savoir un montant global maximum de 170.000 euros.

Il est précisé que les indemnités relatives au temps consacré par les membres du conseil d'administration sont déterminées sur la base d'un forfait individualisé pour les membres du bureau, et sur la base des présences aux réunions pour les autres administrateurs.

13) BUDGET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

La coopérative favorise le savoir de haut niveau des membres du conseil d'administration en leur donnant les moyens d'acquérir de nouvelles compétences via des parcours de formation spécifiques, selon les besoins et enjeux identifiés.

Il est prévu un budget maximum de 20 000 euros pour la formation des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice à clore le 30 juin 2026.

14) GOUVERNANCE

La coopérative est administrée par un conseil d'administration composé à ce jour de 17 membres.

À l'exception des pouvoirs confiés aux assemblées générales, le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer la coopérative et en assurer le bon fonctionnement. Certains pouvoirs font l'objet de délégations limitatives au président du conseil d'administration et à la direction générale, avec la possibilité de subdéléguer. Les délégations de pouvoirs font l'objet d'une proposition et d'une approbation annuellement.

Le conseil d'administration de la coopérative se réunit au moins deux fois par trimestre. Le cas échéant, des réunions sont tenues pour les besoins spécifiques de certains projets ou sujets à traiter.

Les réunions du conseil d'administration sont généralement précédées d'une réunion du bureau du conseil afin notamment d'en préparer l'ordre du jour et les points à soumettre.

Par ailleurs un comité de direction auquel participent le Président du conseil d'administration et la direction générale se réunit au moins une fois par mois avec les responsables de l'ensemble des activités du groupe.

15) RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que les mandats des administrateurs suivants arrivent à expiration avec la présente assemblée :

Au titre du Collège Associés Coopérateurs

- **GAEC DEVELET BAUDIN LANGEL** représenté par BAUDIN Laurent
- **EARL MORNAND** représentée par MORNAND Marc
- **GAEC DE PARGY** représenté par FRETTEL Vincent
- **GAEC DU MIROIR** représenté par APERT Gérald
- **SCEA DE LA CHAMPAGNE** représenté par COLLARDOT Benoît
- **EARL GERMINIER**, représentée par MERY Bruno

Administrateurs sortants qui se représentent, pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2027/2028.

L'EARL LENOIR représentée par LENOIR Didier ne renouvelle pas son mandat et aucun nouvel administrateur n'est élu en remplacement.

Au titre du Collège Associés Non Coopérateurs

Aucun administrateur n'est renouvelable cette année.

16) NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Aucune nouvelle nomination.

17) REVISION COOPERATIVE

En application de l'article 49 bis des statuts et des dispositions légales propres aux coopératives agricoles, la coopérative doit se soumettre tous les 5 ans à un audit dit de « révision coopérative ».

Cette révision quinquennale est destinée à vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement de la coopérative aux principes et aux règles de la coopération et à l'intérêt des associés, et, le cas échéant, à proposer des mesures correctives.

Cette révision quinquennale a été réalisée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 par la Fédération Nationale de Révision (FNR), et a porté sur la période couvrant les exercices clos du 30 juin 2021 au 30 juin 2024.

A l'issue de cette révision quinquennale, la FNR a conclu à la conformité de la coopérative aux principes coopératifs et a également mis en avant quelques recommandations.

Parmi ces recommandations figurent des points de rédaction et formulation de certains articles des statuts de la coopérative, afin de les aligner avec le modèle légal en vigueur. Cela motive les propositions de modifications des statuts de la coopérative, au titre des résolutions extra ordinaires de l'Assemblée Générale Plénière.

18) PROPOSITIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025

2. Affectation du résultat social de l'exercice clos le 30 juin 2025

Nous vous proposons d'affecter le résultat tel que nous vous l'avons présenté ci-avant.

3. Approbation des conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui ont été autorisées ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, entre Dijon Céréales et les différentes sociétés concernées.

4. Renouvellement de mandat(s) / nomination(s) d'administrateur(s)

Nous vous proposons d'approuver les propositions de renouvellements / nominations exposées ci-avant.

5. Modification des statuts

Nous vous proposons d'approuver les modifications de statuts proposées, faisant suite aux recommandations faites par la FNR dans le cadre de la révision quinquennale, afin d'aligner la rédaction et la formulation de certains articles avec le modèle légal en vigueur.

Les modifications proposées concernent les articles suivants des statuts de la coopérative :

- **Article 7 « Admission »** : suppression de la référence aux fonds communs de placement, non applicable pour la coopérative.
- **Article 8 « Obligations des Associés »** : harmonisation de la durée d'engagement méthanisation à 15 ans, et précision des sanctions en cas de défaut d'engagement qui n'étaient pas spécifiquement précisées pour cette activité.
- **Article 55 « Responsabilité financière des associés »** : ajout de la limitation de responsabilité des associés au montant des parts souscrites pour les parts sociales à avantages particuliers.
- **Articles 38, 39, 39-1, 47 et 50** : corrections de coquilles de formulation.

19) PERSPECTIVES

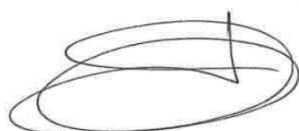
Face aux évolutions du monde agricole, économiques, climatiques, sociétales et géo politiques, le conseil d'administration poursuit le plan d'adaptation de la coopérative et de ses filiales aux enjeux sous-jacents.

A ce titre le groupe Dijon Céréales est partie prenante aux analyses et opportunités de développement de projets durables, notamment dans le domaine des agro énergies, des nouvelles cultures, et de la production alimentaire locale.

Certains projets sont menés en relation avec les coopératives membres de l'union Alliance BFC.

Nous vous remercions de votre confiance.

Le Président du conseil d'administration



DIJON CEREALES

4 Boulevard de Beauregard

21600 LONGVIC

RCS Dijon D 378.610.703



Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025

Sommaire

ETATS FINANCIERS	3
Bilan	3
Compte de résultat	4
Tableau de flux de trésorerie	5
Présentation de la société et faits marquants	6
Principes comptables et règles de consolidation	9
Base de préparation des comptes consolidés	9
Modalités de consolidation	9
Méthodes comptables utilisées	10
Périmètre de consolidation	19
Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation	21
Notes annexes - Postes de l'Actif	22
Note 1 - Immobilisations incorporelles	22
Note 2 - Immobilisations corporelles	23
Note 3 - Immobilisations financières.....	24
Note 4 - Stocks et en-cours	25
Note 5 - Créances d'exploitation et comptes de régularisation	26
Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités	27
Notes annexes - Postes du Passif	28
Note 7 - Variations des capitaux propres consolidés	28
Note 8 – Provisions.....	29
Note 9 - Dettes financières	30
Note 10 - Dettes d'exploitation et comptes de régularisation.....	31
Notes annexes - Postes du compte de résultat consolidé	32
Note 11 – Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation – Information sectorielle	32
Note 12 – Charges de personnel	33
Note 13 - Résultat financier.....	33
Note 14 - Résultat exceptionnel.....	34
Note 15 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	34
Note 16 - Impôts.....	35
Notes annexes – Autres informations	36
Note 17 – Engagements hors bilan	36
Note 18 – Parties liées	36
Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture	36

ETATS FINANCIERS

Bilan

ACTIF	Notes	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé		451	385
Immobilisations incorporelles	1	6 614	6 530
Dont écarts d'acquisition	1	4 623	4 746
Immobilisations corporelles	2	58 537	59 901
Immobilisations financières	3	10 160	26 994
Titres mis en équivalence	3	2 624	11 256
Total Actif Immobilisé		78 386	105 065
Stocks et en-cours	4	53 918	64 461
Clients et comptes rattachés	5	83 293	81 703
Autres créances	5	78 131	77 403
Valeurs mobilières de placement	6	125	150
Disponibilités	6	12 475	16 099
Total Actif Circulant		227 943	239 816
Total Actif		306 329	344 881
PASSIF	Notes	2025.06	2024.06
En milliers d'euros			
Capital		20 782	20 952
Primes liées au capital		41	41
Ecart de réévaluation		633	633
Réserves consolidées		29 421	31 498
Résultat de l'exercice		(17 600)	(1 012)
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	7	33 276	52 113
Intérêts hors groupe	7	2 378	5 901
Total Capitaux Propres - Part des minoritaires		2 378	5 901
Total Capitaux et autres fonds propres		35 654	58 014
Total Provisions	8	3 786	6 514
Emprunts et dettes financières	9	171 819	174 064
Dettes fournisseurs	10	43 133	50 632
Autres dettes	10	51 936	55 657
Total Dettes		266 889	280 353
Total Passif		306 329	344 881

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2025.06	2024.06
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	11	506 474	530 766
Autres produits d'exploitation		2 586	2 714
Achats consommés		(406 508)	(423 995)
Autres charges d'exploitation		(48 132)	(50 201)
Impôts et taxes		(5 250)	(4 559)
Charges de personnel	12	(41 315)	(40 587)
Variations nettes des amortissements et provisions		(9 487)	(7 146)
Autres charges		(1 041)	(1 605)
Total Charges d'Exploitation		(511 734)	(528 093)
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 674)	5 387
Dotation nette amort. écarts acq.		(241)	(229)
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 915)	5 158
Résultat Financier	13	(5 620)	(5 115)
Résultat Exceptionnel	14	(2 374)	(1 340)
Impôt sur les bénéfices	16	(915)	(698)
Impôts différés	16	76	121
Résultat net des sociétés intégrées		(11 748)	(1 873)
Quote-part de résultat des S.M.E.	15	(9 359)	209
Résultat net de l'ensemble consolidé		(21 106)	(1 664)
Part revenant aux intérêts minoritaires		(3 506)	(652)
Résultat net part du groupe		(17 600)	(1 012)

Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Trésorerie d'ouverture	(115 054)	(99 677)
Résultat net total des sociétés consolidées	(21 106)	(1 664)
Elimination des amortissements et provisions	9 998	10 664
Elimination de la variation des impôts différés	(76)	(131)
Elimination des plus ou moins values de cession	3 591	(692)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	9 359	(209)
Marge brute d'autofinancement	1 766	7 968
Dividendes reçus des mises en équivalence	(0)	256
Incidence de la variation des stocks et en cours	10 543	724
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	1 122	(8 831)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	(9 219)	(4 557)
Flux net généré par (affecté à) l'activité	4 211	(4 441)
Acquisition d'immobilisations	(9 143)	(8 896)
Cession d'immobilisations	7 713	890
Incidence des variations de périmètre	(117)	2 523
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(1 548)	(5 483)
Dividendes versés par la société mère	(814)	(901)
Dividendes versés aux minoritaires	(17)	(12)
Augmentations (réductions) de capital	(237)	(286)
Subventions d'investissements reçues	-	132
Emissions d'emprunts	4 911	4 384
Remboursements d'emprunts	(9 230)	(8 770)
Flux net provenant du (affecté au) financement	(5 388)	(5 453)
Variation de trésorerie	(2 724)	(15 377)
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	(117 778)	(115 054)

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

DIJON CEREALES est une société coopérative agricole agréée. Afin de donner une image de l'ensemble des activités et du patrimoine du groupe DIJON CEREALES, elle pratique la consolidation depuis le 30 juin 1996.

Faits marquants de l'exercice

Contexte Général du pôle végétal du groupe comprenant la coopérative Dijon Céréales :

La campagne 2024/2025 a été marquée par un niveau historiquement faible de collecte, ainsi que des conditions atypiques de travail et d'exécution des grains.

Cela a impacté de manière significative le résultat d'exploitation du pôle végétal.

Dans ce contexte le conseil d'administration, en lien avec l'équipe de direction opérationnelle, a engagé un plan d'adaptation et de transformation, visant notamment à redimensionner les moyens et ressources employés, tant au niveau du pôle agricole que les pôles filiales.

Activité Céréales :

Le niveau de collecte 2024 s'élève à 715 000 tonnes, contre 795 000 tonnes pour l'exercice précédent et environ 800 000 tonnes pour la dernière période quinquennale. Cette baisse est liée aux conditions climatiques, qui ont impacté les rendements.

Outre les rendements, les conditions climatiques ont eu des incidences sur :

- la gestion opérationnelle des périodes de moisson,
- les caractéristiques et qualités des grains collectés,
- le travail des grains collectés pour la mise aux normes commerciales ainsi que la conservation (séchage, allotement, calibrage).

Sur le plan commercial, les débouchés pour les grains collectés ont connu une évolution notoire, avec une forte diminution des marchés export. Via l'union de commercialisation CEREVIA dont la coopérative est membre, les débouchés ont été réorientés sur le marché national.

Cela a notamment impacté :

- le rythme d'exécution des grains collectés, en retrait par rapport aux exercices précédents, avec une proportion écoulée au cours du second semestre plus importante ;
- le niveau d'utilisation d'infrastructures logistiques portuaires que la coopérative exploite avec les autres membres de l'union de commercialisation CEREVIA,
- les modalités de gestion logistique des exécutions.

Dans ce contexte, et malgré la diminution significative des marchés export, le volume de grains commercialisés est en léger retrait par rapport à l'exercice précédent, le report de stock de la campagne précédente ayant permis d'atténuer le faible volume de collecte 2024.

Activité Approvisionnements :

La campagne approvisionnements du pôle végétal a été globalement stable en volume. La baisse de prix moyen pour certaines familles de produits a généré une légère baisse du chiffre d'affaires issu de cette activité.

Pôle agro-énergie – entité Secalia Chatillonnais :

La coopérative est partie prenante sur le plan opérationnel et capitalistique (via la holding Secalinvest Participations) de l'unité de méthanisation exploitée par la société Secalia Chatillonnais.

La période de l'exercice clos le 30 juin 2025 a été marquée par la finalisation de la construction de l'unité de méthanisation et sa mise en service. Dans ce contexte de démarrage de l'exploitation opérationnelle, l'entité Secalia Chatillonnais a été exposée à un délai de montée en charge sur le plan technique. Ce délai, en partie inhérent au modèle industriel d'un tel projet, a impacté le rendement de production du méthaniseur.

Une 4^{ème} récolte de CIVEs (cultures intermédiaires à vocation énergétique) a été réalisée au cours du printemps 2025, pour une superficie de 4 500 hectares, contre 3 500 hectares pour la campagne précédente.

Ce sont près de 30 000 tonnes d'équivalent de matières sèches qui ont été récoltées au cours du printemps 2025 (environ 25 000 tonnes pour la récolte 2024).

Cession par l'entité Financière de Meunerie de la participation Meunerie Participations :

A l'issue d'une procédure de conciliation sous l'égide du Président du Tribunal de Commerce de Paris, dans le cadre du contentieux judiciaire opposant l'entité Financière de Meunerie aux sociétés Meunerie Participations et Axiane Groupe, un protocole d'accord a été conclu entre les parties au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cet accord a conduit à la cession de l'intégralité de la participation Meunerie Participations détenue par l'entité Financière de Meunerie, pour un prix total de 8 M€. Le prix de cession est payable en trois annuités, dont la première a été perçue en juin 2025. La créance au 30 juin 2025 (5,3 M€), correspondant au solde du prix de cession à encaisser au plus tard le 30 juin 2026 et le 30 juin 2027, fait l'objet d'une garantie.

Cession d'actifs immobiliers du pôle légumes :

Les entités STL et SCI Boutran ont cédé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 leurs actifs immobiliers et mobiliers respectifs situés à Villers les Pots, à la société qui occupait les lieux en tant que locataire jusqu'alors.

Le prix de cession global de ces actifs s'élève à 4,4 M€, payable en 5 échéances, dont les 2 premières ont été perçues en février et juin 2025. La créance au 30 juin 2025 (2,7 M€), correspondant au solde du prix de cession à encaisser au plus tard en février 2026, fait l'objet d'une garantie via une sûreté réelle de type hypothèque.

Incidences sur les comptes consolidés 30 juin 2025 :

Les éléments liés aux activités du pôle végétal expliquent la baisse du chiffre d'affaires consolidé et des achats consommés consolidés par rapport à l'exercice précédent, l'activité du pôle végétal et plus particulièrement de la coopérative Dijon Céréales étant prépondérante à l'échelle du groupe.

- Pôle végétal – contexte de la campagne 2024/2025 :

Les particularités de la campagne 2024/2025 évoquées ci-avant ont notamment généré :

- une augmentation significative des coûts opérationnels de l'activité céréales,
- une augmentation des coûts logistiques relatifs au travail des grains ainsi que leur commercialisation,
- une moindre capacité à absorber les charges fixes de fonctionnement.

Cela se traduit par une dégradation du résultat d'exploitation consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2025.

- Pôle agro-énergie – période intercalaire de montée en charge technique du méthaniseur exploité par l'entité Secalia Chatillonnais :

La phase de montée en charge technique du méthaniseur a impacté le chiffre d'affaires et par conséquent le résultat de l'entité Secalia Chatillonnais au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

La consolidation de cette entité, par mise en équivalence via la holding Secalinvest Participations, se matérialise dans le résultat consolidé par une quote-part de perte d'un montant de 7,8 M€, dont 5,7 M€ pour la part du groupe Dijon Céréales (se référer aux Notes 3 et 15).

Cette quote-part de perte n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie du groupe Dijon Céréales.

- Cession de la participation Meunerie Participations par l'entité Financière de Meunerie :

La cession de la participation Meunerie Participations par l'entité Financière de Meunerie se traduit par une moins-value nette de reprise de dépréciation et provision d'un montant de 5,7 M€, dont 4,4 M€ pour part du groupe Dijon Céréales (77,45%).

Cette moins-value nette est présentée dans le résultat exceptionnel (se référer à la Note 14).

Sur le plan des flux de trésorerie de l'exercice clos le 30 juin 2025, cette opération a généré une rentrée de trésorerie chez l'entité Financière de Meunerie pour un montant de 2,7 M€.

- Cession d'actifs immobiliers par le pôle légumes :

La cession de ces actifs se traduit dans les comptes consolidés par une plus-value d'un montant de 3,3 M€, revenant intégralement au groupe. Cette plus-value est présentée dans le résultat exceptionnel (se référer à la Note 14).

Sur le plan des flux de trésorerie de l'exercice clos le 30 juin 2025, cette opération a généré une rentrée de trésorerie pour un montant total de 1,7 M€.

Principes comptables et règles de consolidation

Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux exercices présentés.

Ces états financiers consolidés ont été établis au 30 juin 2025.

Les comptes individuels des sociétés du groupe Dijon Céréales sont établis selon les règles et principes comptables français.

Modalités de consolidation

a) Méthodes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le groupe Dijon Céréales exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

b) Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 30 juin.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent à cette date, à l'exception des entités suivantes :

- Pôle végétal : Les entités SCI Parc et SCI Sucrierie qui clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre, et Agri 89 qui clôture ses comptes au 30 septembre ;
- Pôle légume : Terre de Saône et SCI Boutran qui clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle distribution - Hors vigne : Meditourbe et Medindex qui clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle agro-Energie : Les entités Agricalia Participations et Secalia Chatillonnais qui clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre ;
- Pôle boulangerie artisanale : Toutes les entités à l'exception de Fournil de L'Aubes' Pain clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle boulangerie-biscuiterie industrielle : Les entités Messidor / Agro Invest / Planete Pain / Messimmo clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle Holding : L'entité Senepar qui clôture ses comptes au 31 décembre.

Des situations intermédiaires au 30 juin sont établies pour les besoins des comptes consolidés pour toutes les entités listées ci-dessus hormis pour les sociétés Terre de Saône et Agri89. Pour ces deux sociétés, les éventuelles opérations significatives intervenues entre les dates de clôture des comptes individuels

et le 30 juin sont appréhendées dans les comptes consolidés, via le cas échéant la comptabilisation de provisions. Ces deux sociétés ne présentent pas un caractère significatif pour le groupe Dijon Céréales.

Méthodes comptables utilisées

a) Immobilisations incorporelles

Ecart d'acquisition :

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 ans et 20 ans. Elle est déterminée en prenant en considération notamment la nature spécifique de l'entreprise acquise, les spécificités de son métier et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Dépréciation :

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Cette valeur actuelle est estimée sur la base :

- De la valeur d'utilité, déterminée selon les flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses et conditions d'exploitation prévisionnelles définies par la direction du groupe ;
- Et de la valeur vénale, pour les activités pour lesquelles il s'agit d'une pratique usuelle, déterminée selon la volumétrie de l'activité commerciale.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est généré et ses performances suivies. La valeur actuelle est alors estimée à l'échelle des actifs ainsi regroupés, selon les modalités exposées ci-après.

Niveau de réalisation du test de dépréciation :

Lorsque l'actif est destiné à être cédé, il est testé à son seul niveau. Dans les autres cas, les actifs (y compris les écarts d'acquisition) sont regroupés pour être testés.

Le regroupement se fait en fonction du niveau de gestion et de suivi des activités sur le plan opérationnel, stratégique et financier.

Cela amène à réaliser le test pour certaines entités opérationnelles en y intégrant d'autres sociétés du pôle sectoriel d'appartenance, afin de définir des ensembles économiques jugés indissociables, dont la valeur actuelle doit être déterminée aux bornes de ces périmètres.

Le résultat dégagé sur la cession d'une participation consolidée tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Licences et logiciels informatiques :

Les licences et logiciels informatiques sont inscrits à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 5 ans, selon leurs caractéristiques.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens.

c) Immobilisations acquises par voie de crédit-bail

Le groupe Dijon Céréales applique la méthode visant à retraiter les contrats de location financement pour les actifs immobiliers et mobiliers.

Les crédits baux immobiliers concernent essentiellement le pôle distribution hors vigne. Les actifs sont amortis sur une durée comprise entre 15 et 20 ans.

Les crédits baux mobiliers sont essentiellement portés par le pôle logistique (véhicules de transport routier), et dans une moindre mesure le pôle distribution hors vigne. Les actifs concernés sont amortis sur une durée de 5 à 7 ans.

Le retraitement a pour objet de placer la société dans une situation selon laquelle elle aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunt.

d) Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation :

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, ...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est le cas échéant comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif.

Niveau de réalisation du test de dépréciation :

Lorsque l'actif est destiné à être cédé, il est testé à son seul niveau. Dans les autres cas, les actifs (y compris les écarts d'acquisition) sont regroupés pour être testés. Le regroupement se fait en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

e) Immobilisations financières et titres de participation non consolidés

Les immobilisations financières autres que les titres mis en équivalence et titres de participation non consolidés correspondent essentiellement à des prêts et cautionnements vis-à-vis d'entités extérieures au groupe.

Le poste « Participations » du bilan consolidé comprend les éléments suivants :

- des parts sociales de coopératives, unions de coopératives ou organismes assimilés,
- des parts sociales d'organismes bancaires souscrites lors de la mise en place d'emprunts,
- des participations non consolidées dans des entités industrielles et commerciales, pour lesquelles le groupe n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable.

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence aux capitaux propres, à la rentabilité actuelle et aux perspectives futures, aux flux futurs de trésorerie disponibles actualisés et à la valeur patrimoniale, selon la nature spécifique de chaque participation.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de la part de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers au cours de l'exercice d'encaissement.

f) Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat ou au coût de revient, selon leur nature. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les méthodes d'évaluation pour les différents types de stocks sont les suivantes :

Grains (pôle végétal) :

Les stocks de grains sont évalués au prix moyen d'apport ou d'achat, majorations mensuelles comprises, déterminé pour la période de stockage à la clôture, eu égard aux caractéristiques d'achat et de rotation de ces stocks.

Approvisionnements :

Les stocks d'approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat pondéré, après déduction des éventuelles remises et ristournes.

Pour certaines catégories d'approvisionnement exposées à des variations significatives de leur prix d'une campagne à l'autre, en particulier les fertilisants, la société est susceptible de déterminer un prix moyen d'achat par campagne d'utilisation. Cela est lié avec les modalités et la saisonnalité des flux d'achat et de commercialisation des produits concernés.

Cultures intermédiaires à vocation énergétique :

Les stocks de cultures intermédiaires à vocation énergétique, sous forme ensilée, sont évalués au prix moyen d'apport ou d'achat aux agriculteurs concernés.

Produits industriels / transformés :

Les stocks de produits industriels et / ou transformés sont évalués au coût de production, intégrant des charges directes et indirectes imputables.

Prestations en cours de co-développement de projets agrivoltaïques :

Dans le cadre de la stratégie de diversification et de développement de solutions à destination des exploitations agricoles, la coopérative s'est engagée dans des partenariats structurants avec des acteurs du secteur de l'énergie.

Dans le cadre de ces partenariats, la coopérative est partie prenante au développement de projets d'installations photovoltaïques sur son territoire d'implantation, préalablement à la phase de construction et d'exploitation de ces capacités de production d'électricité.

Au titre de cette activité, conformément aux modalités contractuelles et opérationnelles des partenariats, la coopérative comptabilise un stock de prestations de co-développement évalué selon les coûts imputables à cette activité.

La marge relative à cette activité de co-développement de projets agrivoltaïques sera reconnue comptablement lorsque certains jalons techniques, juridiques et financiers inhérents aux projets concernés seront atteints.

Se référer à la Note 4 pour des informations complémentaires concernant la valeur du stock à la clôture.

Modalités de dépréciation des stocks :

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée selon les méthodes exposées ci-avant.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur actuelle, déterminée selon la valeur vénale, évaluée selon :

- le prix de vente connu selon les modalités contractuelles,
- ou le prix estimé selon les conditions actuelles et prévisibles de marché pour des marchandises équivalentes.

Concernant le pôle distribution hors vigne, les entités Naturalisa et Naturalis constatent des dépréciations pour les stocks dont la rotation est nulle sur une période définie.

g) Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au taux en vigueur à la date de chacune des transactions.

Aucune transaction significative n'étant réalisée en devises et la société ne détenant pas de participations dans des sociétés étrangères dont la devise ne serait pas à parité fixe avec l'euro, aucun retraitement ou ajustement n'est effectué à ce titre.

h) Créances clients et associés coopérateurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, appréciée selon l'analyse réalisée au cas par cas des perspectives de recouvrement, et des éventuelles garanties ou sûretés dont dispose le groupe.

i) Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » à l'actif du bilan comprend les liquidités, dépôts bancaires à vue et valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires et billets de trésorerie figurent au passif du bilan dans le poste dettes financières.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de bourse ou à leur valeur liquidative, est inférieure au coût d'acquisition.

j) Provisions

Une provision est constituée le cas échéant afin de couvrir les risques existants à la clôture de l'exercice lorsque :

- le groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le niveau de la provision est déterminé selon les données disponibles et les hypothèses jugées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

k) Impôts sur les bénéfices et impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet de la variation de taux lié à un changement de taux applicable ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation et de recouvrement.

l) Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation.

La provision pour engagements d'indemnités de départ en retraite est évaluée suivant la méthode des unités de crédit projetés qui est préconisée par la norme IAS 19, elle-même reconnue comme méthode d'évaluation préférentielle selon les normes comptables applicables en France.

Les principales hypothèses actuarielles employées pour l'évaluation des provisions comptabilisées au 30 juin 2025 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,70% (3,60% pour l'exercice clos le 30 juin 2024),
- Taux de progression des salaires : 2,75% (pas d'évolution par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2024),
- Taux de charges sociales : taux moyen constaté pour chaque entité,
- Probabilité de départ : table retenue niveau faible, différenciée selon l'âge des salariés.

m) Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées parmi les capitaux propres consolidés.

Des subventions d'investissements ont été octroyées par le FEADER et la région Bourgogne Franche-Comté à la coopérative Dijon Céréales, pour un montant total de 1 139 K€, dans le cadre notamment :

- d'un projet d'investissement visant à construire de nouvelles capacités de stockage et de traitement de grains sur le site de Munois,
- d'installations techniques de traitement et préparation des grains collectés.

Sur décision du conseil d'administration de la coopérative, la moitié de ces subventions a été portée au poste de subventions d'investissement, soit un montant total de 569 K€, et est virée au résultat au même rythme que l'amortissement des actifs sous-jacents.

L'autre moitié de ces subventions a été comptabilisée au poste de réserve indisponible provenant de subventions.

n) Opérations de couverture du risque de fluctuation des prix des céréales commercialisées et sécurisation des marges

La gestion du risque de fluctuation des prix de marché des céréales commercialisées et de son incidence potentielle sur les marges, conformément au cadre de gestion fixé, amène notamment la souscription d'instruments financiers de couverture sur les marchés à terme des céréales. Ces opérations de couverture sont réalisées soit directement par la société, soit dans le cadre de la stratégie de commercialisation de l'Union Cerevia dont la coopérative est membre.

Ces instruments financiers s'inscrivent dans le processus de fixation des prix de commercialisation et d'achat des céréales auprès des exploitations agricoles.

Conformément :

- aux principes d'indépendance des exercices et de rattachement des charges aux produits,
- aux préconisations sectorielles, notamment issues de La Coopération Agricole,

les flux et résultats relatifs à ces opérations de couverture du risque de prix des céréales sont rattachés à la campagne céréalière concernée, en l'occurrence l'exercice de récolte et de sa commercialisation.

Cela amène à comptabiliser des charges et produits constatés d'avance relatifs aux résultats des opérations de couverture dénouées avant la clôture de l'exercice mais relatives à la campagne de l'exercice suivant.

o) Opérations de couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêts

Les montants nominaux des contrats régissant les instruments de couverture souscrits, qu'ils aient ou non vocation à être réglés à terme, ne sont pas comptabilisés au bilan. Seuls sont comptabilisés les primes, soultes initiales ou équivalents liés à ces instruments.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des dérivés de taux ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert (soit en résultat financier) ;
- Les variations de valeur des opérations en positions ouvertes isolées (opérations non qualifiées de couverture) sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires : à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à des pertes latentes, au passif du bilan pour des variations qui correspondent à des gains latents.

p) Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisable au sein du groupe.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation et pilotage interne du groupe.

Au titre de l'information sectorielle, les éléments suivants sont présentés dans ces notes annexes aux comptes consolidés :

- Ventilation du chiffre d'affaires ;
- Ventilation du résultat d'exploitation.

Se référer aux notes dédiées au résultat consolidé.

Les activités du groupe étant réalisées en très grande partie en France, il n'y a pas lieu de considérer des secteurs géographiques distincts. Seule l'entité Planete Pain, contrôlée à 50%, réalise une partie de son chiffre d'affaires à l'export. A l'échelle du groupe, ces flux d'affaires à l'export ne sont pas significatifs.

Financement des activités et gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts

Financement des activités :

La coopérative a renouvelé en mars 2022, en partenariat avec ses banques, une convention de financement syndiqué d'une durée de 3 ans, avec possibilité de prorogation de 2 années complémentaires.

Cette convention de financement syndiqué comprend :

- des lignes de crédit court terme dédiées aux stocks de grains et aux autres éléments du besoin en fonds de roulement,
- un prêt à long terme relatif aux investissements, scindé en tranches annuelles.

La coopérative a sollicité au cours de l'exercice et obtenu auprès de ses banques la prorogation de la convention de financement syndiqué pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. A cette occasion quelques aménagements des modalités des lignes de crédit court terme ont été réalisés.

La convention de crédit syndiqué prévoit le respect de ratios financiers.

Malgré les éléments conjoncturels et opérationnels du pôle végétal au titre de la campagne 2024/2025, impactant notamment le niveau de résultat d'exploitation du pôle agricole, la coopérative a respecté les engagements en matière de ratios financiers au 30 juin 2025.

Gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts :

Dans le cadre de la gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts relatif à l'endettement financier dont la rémunération est basée sur les taux EURIBOR 1 et 3 mois, la coopérative a souscrit des instruments financiers pour couvrir partiellement la dette exposée à ce risque.

A la date de clôture les instruments suivants ont été souscrits par la coopérative :

- Swap de taux d'intérêt :
 - Notionnel couvert : 25 000 K€,
 - Taux reçu : Euribor 3 mois
 - Taux payé : 2,25%
 - Échéance : 1^{er} novembre 2027
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2025 : négative à hauteur de 208 K€
- « Tunnel » activant constitué d'options Cap et floor
 - Notionnel couvert : 35 000 K€,
 - Taux variable : Euribor 3 mois
 - Taux floor : max 2,05%
 - Taux cap : 3,05%
 - Barrière activante : 1,85%
 - Échéance : 1^{er} novembre 2029
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2025 : négative à hauteur de 236 K€
- Swap de taux d'intérêt :
 - Notionnel couvert : 20 000 K€,
 - Taux reçu : Euribor 3 mois
 - Taux payé : 2,84%
 - Échéance : 31 janvier 2026
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2025 : négative à hauteur de 84 K€

- Swap de taux d'intérêt :
 - Notionnel couvert : 3 000 K€,
 - Taux reçu : Euribor 3 mois
 - Taux payé : 2,35%
 - Echéance : 2 janvier 2032
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2025 : négative à hauteur de 21 K€

La valeur de marché de ces instruments est déterminée sur la base des confirmations issues des banques agissant comme contreparties des opérations. L'évaluation réalisée par les banques est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs, pour la durée résiduelle des contrats, avec les prévisions de marché des taux d'intérêts de même maturité.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés du périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-après.

		2025.06		2024.06			
Société	Pays	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Pôle
SCA DIJON CEREALES	France	Mère	100%	Mère	100%	I.G.	Végétal
GIE BOURGOGNE CEREALES LOGISTIQUE	France	70%	70%	70%	70%	I.G.	Végétal
SAS BER	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
SCI Sucrerie	France	95%	95%	95%	95%	I.G.	Végétal
AGRI 89	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
BOURGOGNE PELLETS	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
AGRI CEP BOURGOGNE	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
SCI PARC	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
GIE DIJON CEREALES APPROS	France	88%	88%	88%	88%	I.P.	Végétal
SAS TALON CO-PRODUIT	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Nutrition animale
SAS LOGIVIA	France	74%	74%	74%	74%	I.G.	Logistique
SAS STL	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Légumes
SAS TERRE DE SAONE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Légumes
SCI Boutran	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Légumes
SAS BOURG VITI SERV	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SARL PB.REGNIER	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SCI MARFRAN	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SCI LA CROIX JACQUELET	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution Vigne
SAS NATURALISA	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Distribution hors vigne
SA NATURALIS	France	28%	28%	28%	28%	I.P.	Distribution hors vigne
MEDITOURBE SAS	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution hors vigne
MEDINDEX	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution hors vigne
PEPINIERES DE PLOMBIERES	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Distribution hors vigne
SAS AGRICALIA PARTICIPATION	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Agro-Energie
SAS SECALIA CHATILLONNAIS	France	50%	37%	50%	37%	MEE	Agro-Energie
SAS SECAUINVEST PARTICIPATIONS	France	73%	73%	73%	73%	I.G.	Agro-Energie
AGRIPV CONSORTIUM	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Agro-Energie
CERES	France	30%	30%	30%	30%	MEE	Agro-Energie
SAS MOULINS DE BOURGOGNE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
MESSIDOR SAS	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
SAS AGRO INVEST	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
SCI MESSIMMO	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
SAS PLANETE PAIN	France	98%	49%	98%	49%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
MISTRAL	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
SAS SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie artisanale
SARL SOBOFRAN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie artisanale
SARL SOBOMARTHE	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SARL SOBOPALE	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SARL FRELIN	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SARL ARNAUD COLLARDOT	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SAS FOURNIL DE L'AUBES' PAIN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie artisanale
SARL LES P'TITS PAINS DE LOUIS	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SCI SAINT REINE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie artisanale
SEDIAG	France	95%	95%	95%	95%	I.G.	Laboratoire
CERELAB	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Laboratoire
SAS FINANCIERE DE MEUNERIE	France	77%	77%	77%	77%	I.G.	Holding
SAS MIDIPAR	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Holding
SAS INDEX	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Holding
SENEPAR	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Holding
IG : Intégration Globale							
IP : Intégration Proportionnelle							
IG : Intégration Globale							

Eléments de compréhension du périmètre et des méthodes de consolidation :

Pôle boulangerie - biscuiterie :

Le groupe Dijon Céréales détient 100 % des titres de sociétés exerçant une activité de boulangerie artisanale : Société Dijonnaise de Panification (holding du pôle), Sobofranc, Fournil de l'Aubes' Pain et la SCI Sainte Reine.

Compte tenu du caractère non significatif de ces entités eu égard aux moyens mobilisés (actifs immobilisés essentiellement) et aux flux opérationnels, il a été décidé de les consolider par mise en équivalence. Le financement de ces sociétés étant en très grande partie assuré par le groupe, la consolidation par mise en équivalence n'a pas d'impact significatif sur la présentation du niveau d'endettement financier du groupe Dijon Céréales.

L'impact de cette méthode de consolidation sur la présentation et l'appréciation de la situation financière et des ratios financiers consolidés est donc jugé sans incidence significative.

Pôle légumes :

Le groupe Dijon Céréales détient 100 % des actions de la société Terre de Saône.

Compte tenu du caractère non significatif de cette entité, eu égard aux moyens mobilisés et aux flux opérationnels, il a été décidé de la consolider par mise en équivalence. Le financement de cette société étant en très grande partie assuré par le groupe, la consolidation par mise en équivalence n'a pas d'impact significatif sur la présentation du niveau d'endettement financier du groupe Dijon Céréales.

L'impact de cette méthode de consolidation sur la présentation et l'appréciation de la situation financière et des ratios financiers consolidés est donc jugé sans incidence significative.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Conformément au règlement ANC 2020-01, seules sont exclues du périmètre de consolidation les participations jugées non significatives à l'échelle du groupe ou lorsque le groupe ne dispose pas de comptes arrêtés à une date suffisamment proche du 30 juin 2025, date de clôture du groupe.

Par ailleurs, toujours conformément au règlement ANC 2020-01, les participations pour lesquelles le groupe Dijon Céréales notamment n'exerce aucune influence notable, étant donné l'absence de possibilité d'orienter les politiques financières ou stratégiques, ne sont pas consolidées.

Cela a amené le groupe Dijon Céréales à exclure du périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

IDENTIFICATION DES TITRES NON CONSOLIDES	Pays	Pourcentage d'intérêt	Motif
AGRO INFOCOM SAS	France	90%	Non significatif
SECALIA TVB SAS	France	100%	Sans activité / Non significatif
PRODUCTION DES ELEVAGES BOURGON SAS	France	14%	Pas d'influence notable
SELVAH SAS	France	22%	Pas d'influence notable
SAF INGREDIENTS	Sénégal	26%	Exclusion facultative / cession ultérieure
MOULIN DECOLLOGNE SAS	France	20%	Pas d'influence notable

Pour les participations listées ci-dessus, l'impact financier potentiel est appréhendé dans les comptes consolidés par l'intermédiaire soit :

- d'une dépréciation des titres,
- d'une dépréciation des avances en compte courant,
- d'une provision pour engagement financier à hauteur de la quote-part de la situation nette négative,
- ou d'une remontée de dividendes relative au dernier exercice clos.

Par ailleurs, le groupe Dijon Céréales dispose de participations dans les sociétés coopératives et unions de coopératives suivantes :

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt	Motif
UNION ALLIANCE BFC	France	33%	Légal
VAL UNION BFC SEMENCES	France	32%	Légal
UNION BOURGOGNE. CEREALES STOCKAGE	France	72%	Légal
UNION CEREVIA	France	25%	Légal

Conformément à un avis du CNC de 2003, du fait des restrictions sur les réserves et des modes de gouvernance n'entraînant pas de droits de vote à due concurrence de la participation, les Unions de coopératives ne peuvent être intégrées dans le périmètre de consolidation des coopératives agricoles.

Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation

Entrées dans le périmètre de consolidation

Néant.

Sorties du périmètre de consolidation

Néant.

Autres opérations

Une opération interne de fusion a été réalisée au sein du pôle boulangerie artisanale au cours de l'exercice. A ce titre l'entité SOBOFRANC a absorbé les entités SOBOMARTHE, SOBOPALE, FRELIN, ARNAUD COLLARDOT et LES P'TITS PAINS DE LOUIS.

Cette opération de fusion n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Notes annexes - Postes de l'Actif

Note 1 - Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	2024.06	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Ecart d'acquisition	21 402	-	-	117	(333)	21 187
Frais d'établissement	5	-	-	-	-	5
Concessions, brevets & droits similaires	2 517	98	(22)	-	74	2 668
Droit au bail	80	0	-	-	-	80
Autres immobilisations incorporelles	299	0	-	-	-	299
Immobilisations en cours	1 218	384	(0)	-	(123)	1 478
Total valeurs brutes	25 521	482	(22)	117	(382)	25 717

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	2024.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(16 656)	(241)	-	-	333	(16 564)
Amt/Prov. Frais d'établissements	(5)	-	-	-	-	(5)
Amt/Prov. frais de rech. & développ.	-	(150)	-	-	-	(150)
Amt/Prov. conc. brevets & dts similaires	(2 330)	(76)	22	-	-	(2 384)
Amt/Prov. droit au bail	-	-	-	-	-	-
Amt/Prov. fonds commercial	(0)	-	-	-	-	(0)
Total amortissements	(18 991)	(467)	22	0	333	(19 103)

Immobilisations incorporelles nettes	6 530	16	0	117	-49	6 614
---	--------------	-----------	----------	------------	------------	--------------

Les immobilisations incorporelles en cours sont essentiellement liées à un projet de nouveau système d'information, en cours de développement, porté par la coopérative.

La ventilation à fin juin 2025 de la valeur nette des écarts d'acquisition, par pôle, est présentée ci-dessous :

Pôles	2024.06	2025.06	Dont Parts de marché
En milliers d'euros			
Boulangerie biscuiterie	1 467	1 461	1 386
Distribution	1 394	1 261	634
Végétal	1 095	1 151	150
Nutrition animale	622	583	180
Laboratoire	162	162	157
Divers	7	6	4
Total	4 746	4 623	2 511

Les écarts d'acquisition relatifs au pôles Nutrition animale, Distribution et Boulangerie-biscuiterie industrielle concernent essentiellement :

- Boulangerie – biscuiterie industrielle : l'entité Planète Pain (1 311 K€) et Mistral (150 K€).
- Distribution : l'entité Meditourbe (1 136 K€),
- Nutrition animale : l'entité Talon Co-Produits,

Note 2 - Immobilisations corporelles

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES	2024.06	Acquisitions	Cessions	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Terrains	25 119	396	(438)	-	(101)	24 977
Constructions	155 529	3 085	(9 191)	-	319	149 742
Installations tech, matériel & outillage	66 301	1 733	(6 057)	-	182	62 159
Autres immobilisations corporelles	26 596	4 473	(887)	-	(921)	29 261
Immobilisations corporelles en cours	243	139	-	-	(165)	218
Avances et acomptes s/imm. corp.	1 916	894	(1 286)	-	(392)	1 135
Total valeurs brutes	275 705	10 719	(17 859)	0	(1 077)	267 491
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>18 431</i>	<i>3 000</i>	<i>(1 833)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>19 598</i>

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	2024.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Amt/Prov. constructions	(129 551)	(3 735)	8 617	-	(21)	(124 689)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(56 192)	(2 241)	5 703	-	95	(52 635)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(17 555)	(2 677)	719	-	997	(18 517)
Provisions sur terrains	(12 506)	(747)	110	-	30	(13 112)
Total amortissements	(215 803)	(9 401)	15 149	0	1 100	(208 954)
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>(11 041)</i>	<i>(1 937)</i>	<i>1 619</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(11 359)</i>
Total valeurs nettes	59 901	1 319	(2 710)	0	23	58 537

Les investissements de l'exercice en actifs corporels concernent essentiellement :

- La coopérative Dijon Céréales (3,1 M€), comprenant : le renouvellement périodique et maintien en état des infrastructures et installations techniques (1,3 M€), les installations de travail et traitement de grains (0,7 M€), extension du bâtiment du siège social destinée à accueillir le personnel de l'union de commercialisation Cerevia (0,4 M€), réfection d'un magasin dont l'exploitation est assurée par la filiale Naturalisa (0,2 M€), les aménagements d'une plateforme de stockage d'approvisionnements (0,2 M€).
- La société Logivia (3,8 M€), dont 3,5 M€ au titre du renouvellement périodique du parc de camions et autre matériel roulant, financés en propre (0,5 M€) ou par voie de crédit-bail (3 M€),
- La société Naturalisa (1,1 M€) du pôle distribution hors vigne, essentiellement pour l'extension et rénovation d'un point de vente à Nuits Saint Georges, et l'ouverture d'un nouveau point de vente à Cestres,
- La société Planete Pain (0,5 M€), du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle, comprenant essentiellement le renouvellement et maintien en état du matériel industriel,
- La société SCI Sucrierie (0,3 M€), du pôle végétal, concernant les travaux de réfection d'un bâtiment sinistré par des intempéries. Ces travaux ont fait l'objet d'une indemnisation d'assurance,
- La société Biscuiterie Mistral (0,2 M€), du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle, comprenant essentiellement la dotation en matériel industriel et la réfection d'actifs immobiliers,
- La société Meditourbe (0,2 M€), du pôle distribution hors vigne, en lien avec le renouvellement de matériel de production, installations techniques, et matériel de manutention,
- La société SCI Marfran (0,2 M€), du pôle distribution vigne, concernant des capacités de stockage supplémentaires.

Les flux de dotations aux amortissements, d'un montant total de 9,4 M€, comportent l'amortissement de la flotte de camions de l'entité Logivia financée par voie de crédit-bail, pour 1,9 M€.

Note 3 - Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2024.06	Augmentation	Diminution	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Titres de participation	37 307	185	(25 026)	-	-	12 466
Intérêts courus sur créances et prêts	1	-	(1)	-	-	-
Titres immobilisés (non courants)	776	1	-	-	-	777
Prêts, cautionnements et autres créances	1 071	69	(22)	-	-	1 118
Total valeurs brutes	39 155	254	(25 048)	0	0	14 361

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	2024.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Provisions sur titres	(12 160)	(250)	8 211	-	-	(4 199)
Prov. prêts, cautionnements et autres créances	(1)	-	-	-	-	(1)
Prov. immobilisations financières	(12 161)	(250)	8 211	0	0	(4 200)
Immobilisations financières	26 994	4	(16 838)	0	0	10 160

Les diminutions des titres de participation et des dépréciations correspondantes sont essentiellement liées à la cession par l'entité Financière de Meunerie de sa participation Meunerie Participations (entité non consolidée).

Cette opération se traduit par un flux de sortie de valeur brute de 25 M€, et de reprise de dépréciation d'un montant de 8,2 M€. Par ailleurs, une provision pour risques et charges de 3,1 M€, précédemment constituée en lien avec cette participation, a également été reprise au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Le résultat net consolidé de cette opération est une moins-value de 5,7 M€, dont 4,4 M€ pour le groupe Dijon Céréales, est présenté en résultat exceptionnel (se référer à la note 14).

Détail des titres de participation non consolidés au 30 juin 2025 :

Titres de participation non consolidés	Valeur brute	Valeur nette
En milliers d'euros		
Coopératives/Union de coopératives	4 258	4 258
Soreal	1 298	0
SAF Ingrédients	1 510	1 510
SMDP (Grands moulins de Strasbourg)	1 711	0
Provence Tomates	500	0
Production des Elevages Bourgnon	1 125	885
Moulin Decollogne	408	408
SELVAH	204	0
Divers, dont prêts, titres immo. Non courants	1 452	1 206
Total titres non consolidés	12 466	8 267

Titres mis en équivalence :

TITRES MIS EN EQUIVALENCE	2024.06	Dividendes	Résultat	Capital	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Titres Mis en Equivalence - Valeurs positives	11 256	-	(7 800)	-	(832)	2 624
Titres Mis en Equivalence - Valeurs négatives	(10 373)	-	(1 559)	-	832	(11 100)
Titres MEE	883	0	(9 359)	0	0	(8 476)

Titres mis en équivalence dont la valeur est positive :

Cela concerne l'entité SECALIA CHATILLONNAIS, du pôle agro-énergie. La perte réalisée par cette entité pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, dont une quote-part est constatée dans les comptes consolidés, est liée au contexte de mise en service du méthaniseur exploité et à la phase de montée en charge sur le plan technique.

Titres mis en équivalence dont la valeur est négative :

Les titres mis en équivalence dont la valeur est négative concerne les entités du pôle boulangerie artisanale (10 196 K€) et l'entité Terre de Saône du pôle légumes (904 K€).

La valeur négative des titres mis en équivalence est présentée comme une dépréciation de créances en compte courant, les entités concernées étant financées par le groupe. Se référer à la note dédiée aux créances d'exploitation et comptes de régularisation.

Note 4 - Stocks et en-cours

STOCKS ET EN-COURS	2025.06			2024.06		
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	3 140	(13)	3 127	2 939	(20)	2 919
Stocks -pds finis et intermédiaires	826	-	826	682	(0)	681
Stocks de marchandises	50 502	(537)	49 965	61 420	(559)	60 861
Total stocks et en-cours	54 468	(550)	53 918	65 040	(579)	64 461

Les stocks en valeur brut sont en baisse globalement de 10,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution par pôle d'activité est présentée ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2024	30 juin 2025	Variation
Végétal	53 448	42 366	-11 082
Distribution hors vigne	6 570	6 828	258
Distribution vigne	2 711	2 866	155
Boulangerie-biscuiterie	1 631	1 828	197
Autres	680	580	-100
Total	65 040	54 468	-10 572

La baisse des stocks du pôle végétal en valeur brute, pour environ 11 M€, est liée aux évolutions suivantes :

- Baisse de la valeur des stocks de grains toutes espèces confondues pour 11,7 M€ (-53%), expliquée par celle du volume stocké ;
- Stabilité de la valeur des stocks d'approvisionnements ;
- Hausse de la valeur du stock de prestations de co-développement de projets agrivoltaïques pour 0,4 M€. La valeur de ce stock au 30 juin 2025 s'élève à 1,3 M€.

Note 5 - Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

CREANCES D'EXPLOITATION	2025.06			2024.06		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Clients et comptes rattachés	85 600	(2 307)	83 293	83 965	(2 262)	81 703
Clients et comptes rattachés	85 600	(2 307)	83 293	83 965	(2 262)	81 703
Créances sur personnel & org. sociaux	162	-	162	113	-	113
Créances fiscales - hors IS	6 197	-	6 197	5 988	-	5 988
Etat, Impôt sur les bénéfices	151	-	151	382	-	382
Impôts différés - actif	430	-	430	768	-	768
Comptes courants - actif	27 146	(10 975)	16 171	27 130	(10 397)	16 733
Charges constatées d'avance	3 059	-	3 059	5 379	-	5 379
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-
Autres créances	57 406	(5 443)	51 963	53 521	(5 473)	48 047
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	(1)	-	(1)	(8)	-	(8)
Autres créances	94 549	(16 418)	78 131	93 273	(15 870)	77 403
Total créances d'exploitation	180 149	(18 725)	161 424	177 238	(18 132)	159 106

Créances clients :

L'ensemble des créances clients présente une échéance à moins d'un an. Les créances du pôle végétal, malgré l'évolution à la baisse du chiffre d'affaires, sont en légère progression. Cela est lié au rythme d'exécution des contrats de vente des grains, marqué par une volumétrie de ventes de fin d'exercice plus importante comparativement à l'exercice précédent.

Créances fiscales :

Ces créances sont liées à la TVA (en lien avec les flux d'achats de fin d'exercice) et les créances d'impôt courant.

Impôts différés actifs :

La partie relative à l'activation de déficits fiscaux reportable s'élève à 367 K€ et concerne l'entité Mistral, du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle.

Autres créances :

Outre les créances vis-à-vis d'agriculteurs chez la coopérative, ce poste comprend au 30 juin 2025 des créances de cession d'actifs pour un montant total de 10,9 M€ :

- Entité Financière de Meunerie : 5,3 M€ (solde du crédit vendeur relatif à la cession de la participation Meunerie Participations),
- Entité SCI Boutran : 2,7 M€ (solde du crédit vendeur d'actifs immobiliers),
- Entité STL : 2,8 M€ (cession d'installations techniques de déshydratation d'oignons).

Comptes courants :

Ce poste comprend les créances de financement vis-à-vis :

- de sociétés du périmètre consolidées par la méthode de la mise en équivalence ;
- de sociétés du périmètre consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle (pour la quote-part hors groupe qui n'est pas éliminée) ;
- de sociétés non consolidées.

Ces créances sont par nature non éliminées dans le cadre du processus de consolidation des comptes.

Le financement des sociétés concernées étant assuré par le groupe, ces créances ont pour sous-jacents chez celles-ci :

- des actifs fonciers et immobiliers,
- du besoin en fonds de roulement,
- des liquidités,
- et des situations nettes négatives concernant le pôle boulangerie artisanale.

Au niveau du bilan consolidé, la partie dont le sous-jacent est la situation nette négative de filiales (près de 11,1 M€), principalement issues du pôle boulangerie biscuiterie, est considérée comme présentant les caractéristiques d'un investissement à intégrer au montant des participations mises en équivalence concernées, dont le recouvrement est incertain.

Ce montant est donc considéré et présenté comme une dépréciation de créance en compte courant, et non pas comme une valeur négative de titres mis en équivalence.

Créances vis-à-vis d'agriculteurs :

Les comptes agriculteurs sont présents dans les sociétés Dijon Céréales et BER respectivement dans les postes « Autres créances » et « Clients et comptes rattachés ».

Les créances vis-à-vis d'agriculteurs sont synthétisées ci-après :

Comptes agriculteurs	2025.06			2024.06		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Clients et comptes rattachés	16 739	(1 648)	15 091	18 247	(1 666)	16 581
Autres créances	42 590	(5 133)	37 457	43 690	(5 163)	38 527
Total Comptes d'agriculteurs	59 329	(6 781)	52 548	61 937	(6 830)	55 107

Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

DISPONIBILITES	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
VMP - Equivalents de trésorerie	125	150
Disponibilités	12 470	16 084
Intérêts courus non échus s/ dispo.	5	15
Trésorerie active	12 600	16 249
Concours bancaires (trésorerie passive)	130 364	131 293
Intérêts courus non échus - passif	14	10
Trésorerie passive	130 378	131 303
Trésorerie nette	(117 778)	(115 054)

La trésorerie nette du groupe, en tenant compte des concours bancaires courants et des billets de trésorerie tirés, est négative à hauteur de 117 778 K€ fin juin 2025, contre 115 054 K€ fin juin 2024.

Se référer au tableau des flux de trésorerie pour plus de détails.

Notes annexes - Postes du Passif

Note 7 - Variations des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres part du groupe est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 30.06.2024	21 190	41	28 101	4 227	633	54 191
Affectation du résultat	-	-	4 227	(4 227)	-	-
Dividendes versés	-	-	(901)	-	-	(901)
Augmentation de capital	(238)	-	-	-	-	(238)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	(1 012)	-	(1 012)
Autres mouvements	0	-	72	-	-	72
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2024	20 952	41	31 499	(1 012)	633	52 113
Affectation du résultat	-	-	(1 012)	1 012	-	-
Dividendes versés	-	-	(814)	-	-	(814)
Variation de capital	(171)	-	-	-	-	(171)
Rachat de titres et réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	(17 600)	-	(17 600)
Autres mouvements	-	-	(252)	-	-	(252)
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2025	20 782	41	29 421	(17 600)	633	33 276

La variation des réserves groupe en « Autres mouvements » (252 K€) comprend l'incidence du traitement des subventions d'investissement.

Le flux net sur le capital social est lié aux souscriptions et remboursements de parts sociales chez la coopérative.

Le flux présenté en ligne « Dividendes versés » est lié aux distributions de ristournes et d'intérêts aux parts sociales dans le cadre de l'affectation du résultat statutaire de la coopérative au titre de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres part des minoritaires est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part des minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 30.06.2024	6 797	(102)	6 695
Affectation du résultat	(102)	102	-
Dividendes versés	(12)	-	(12)
Augmentation de capital	-	-	-
Part des minoritaires dans le résultat	-	(652)	(652)
Autres mouvements	(130)	-	(130)
Situation à clôture de l'exercice 30.06.2024	6 553	(652)	5 901
Affectation du résultat	(652)	652	-
Dividendes versés	(17)	-	(17)
Part des minoritaires dans le résultat	-	(3 506)	(3 506)
Autres mouvements	-	-	-
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2025	5 884	(3 506)	2 378

Note 8 – Provisions

PROVISIONS	2024.06	Dotations	Reprises	Reprises	Var de périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros							
Provisions pour charges	3 111	(0)	(3 111)	-	-	0	(0)
Provisions pour pensions et retraites	3 130	293	(239)	-	-	(0)	3 184
Autres provisions pour risques	315	-	-	-	-	286	601
Total provisions	6 557	293	(3 351)	-	-	286	3 786
Ecart d'acquisition passif	1 723	-	-	-	-	-	1 723
Reprises/écarts d'acquisition	(1 766)	-	-	43	-	-	(1 723)
Badwill nets	(43)	-	-	43	-	-	-
Provisions	6 514	293	(3 351)	43	-	286	3 786

Provisions pour engagements d'indemnités de départ en retraite :

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision pour les principales sociétés du périmètre. Ces engagements sont calculés selon les modalités présentées en début de ces notes annexes.

Provisions pour charges :

Le poste Provisions pour charges concerne des engagements et risques financiers, notamment vis-à-vis de tiers, y compris dans le cadre de participations non consolidées.

Le flux de reprise de 3 111 K€ est lié à la cession par l'entité Financière de Meunerie de sa participation Meunerie Participations.

L'augmentation du poste constaté dans le flux « Autres » correspond au reclassement des titres mis en équivalence dont la valeur est négative et dont le compte courant ne présente pas de solde suffisant pour imputer cette valeur.

Note 9 - Dettes financières

DETTE FINANCIERES	2024.06	Augmentation	Diminution	Var de périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Emprunts auprès des établiss. de crédit	42 631	7 864	(9 218)	-	-	41 277
Comptes courants	72	3	(6)	-	-	68
Intérêts courus sur emprunts	58	44	(6)	-	(0)	96
Concours bancaires courants	131 303	0	(925)	-	-	130 378
Total Emprunts et dettes financières	174 064	7 911	(10 155)	-	(0)	171 819
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>5 024</i>	<i>3 000</i>	<i>(1 655)</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>6 369</i>

Les emprunts relatifs aux crédits baux activés ont fait l'objet des flux suivants :

- Souscription pour 3 M€, relatif à des camions exploités par l'entité Logivia,
- Remboursement pour 1,7 M€, concernant en très grande partie l'entité Logivia (1,6 M€).

Outre les flux relatifs aux crédits baux activés, des emprunts bancaires ont été souscrits pour un total de 4,8 M€ au cours de l'exercice : 3,2 M€ par la coopérative (tranche dédiée aux investissements dans le cadre du contrat de financement syndiqué), 1,2 M€ par l'entité Naturalisa (pour les actifs des points de vente de Nuits Saint Georges et de Cestres), 0,3 M€ par l'entité Logivia, et 0,2 M€ par l'entité Planète Pain (investissement en matériel industriel).

L'échéancier des dettes financières, y compris ceux relatifs aux crédits baux activés, est présenté ci-dessous :

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	2025.06	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts auprès des établiss. de crédit	41 277	9 166	24 694	7 417
Comptes courants	68	68	-	-
Intérêts courus sur emprunt	96	96	-	-
Concours bancaires courants	130 378	130 378	-	-
Dettes financières	171 819	139 708	24 694	7 417
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>6 369</i>	<i>1 609</i>	<i>4 061</i>	<i>699</i>

Note 10 - Dettes d'exploitation et comptes de régularisation

DETTE D'EXPLOITATION	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Fournisseurs	42 610	49 651
Dettes s/acquis. d'actifs	523	981
DETTE FOURNISSEURS	43 133	50 632
Dettes sociales	10 011	9 433
Dettes fiscales	7 558	8 055
Impôts différés passif	488	890
Comptes courants - passif	3 378	3 357
Autres dettes	29 251	32 594
Produits constatés d'avance	1 250	1 328
Total Autres dettes	51 936	55 657
Dettes d'exploitation	95 069	106 289

Dettes vis-à-vis des agriculteurs :

Les comptes agriculteurs sont présents dans les sociétés Dijon Céréales et BER dans les postes « Fournisseurs et comptes rattachés » et « Autres dettes ».

Le détail des comptes agriculteurs créditeurs est présenté ci-après :

Comptes d'agriculteurs	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Fournisseurs	7 990	8 047
Autres dettes	26 508	25 992
Total Comptes d'agriculteurs	34 498	34 039

Notes annexes - Postes du compte de résultat consolidé

Note 11 – Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation – Information sectorielle

Chiffre d'affaires consolidé par secteur :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2025
Pôle Végétal	408 490	391 601
Pôle Logistique	20 124	21 176
Pôle Distribution - hors vignes	31 094	28 913
Pôle Distribution - vignes	11 844	11 909
Pôle Nutrition animale	31 448	30 426
Pôle Boulangerie -biscuiterie industrielle	25 467	20 575
Pôle Légumes	1 196	860
Pôle Laboratoire	992	951
Pôle Agro-énergies	0	0
Autres entités (dont holdings)	111	63
Chiffre d'affaires consolidé par pôle	530 766	506 474

La diminution du chiffre d'affaires consolidé est essentiellement liée au pôle végétal, qui est prépondérant à l'échelle du groupe. Le contexte opérationnel du pôle végétal est exposé en note dédiée aux faits marquants de l'exercice.

La diminution apparente du chiffre d'affaires du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle s'explique par la période de flux intégrée pour l'entité Planète Pain au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024. Dans le cadre de l'harmonisation des périodes comptables intégrées pour le processus d'établissement des comptes consolidés, cette entité avait fait l'objet pour la première fois d'une situation intermédiaire au 30 juin 2024, conduisant à intégrer 18 mois de flux.

Résultat d'exploitation consolidé par secteur (avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2025
Pôle Végétal	2 522	-4 919
Pôle Logistique	111	111
Pôle Distribution - hors vignes	964	568
Pôle Distribution - vignes	1 428	1 389
Pôle Nutrition animale	145	283
Pôle Boulangerie -biscuiterie industrielle	596	307
Pôle Légumes	120	-264
Pôle Laboratoire	-158	56
Pôle Agro-Energie	-12	-10
Pôle Meunerie	0	0
Autres entités (dont holdings)	-330	-195
Résultat d'exploitation consolidé par pôle	5 387	-2 674

Note 12 – Charges de personnel

Charges de personnel	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Rémunération du personnel	(30 132)	(29 807)
Charges sociales	(10 801)	(10 263)
Autres charges de personnel	(304)	(370)
Participation des salariés	(79)	(147)
Total charges de personnel	(41 315)	(40 587)

La quote-part du groupe des effectifs moyens au 30 juin 2025 se présente comme suit :

Mode d'intégration	Base effectif 2025	Quote part pour le groupe	Base effectif 2024	Quote part pour le groupe
Intégration globale	610	610	599	599
Intégration proportionnelle	206	89	204	88
Part groupe	816	699	803	687

Note 13 - Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Dividendes	192	178
Charges d'intérêts	(8 312)	(8 991)
Résultat sur change	(6)	(4)
Autres charges financières	(107)	(358)
Autres produits financiers	2 960	3 255
Dot / Rep sur provisions financières	(347)	806
Total Résultat Financier	(5 620)	(5 115)

La ligne « Autres produits financiers » comprend notamment les produits d'intérêts / agios vis-à-vis des agriculteurs dont les échéances de paiement ne sont pas respectées ou qui font l'objet d'un plan de remboursement de dettes.

Le flux net de provisions à caractère financier, d'un montant de 347 K€, est lié à des participations non consolidées.

Le flux de reprise nette de 866 K€ au titre de l'exercice précédent comprenait la reprise d'une dépréciation de créance de compte courant vis-à-vis d'une entité non consolidée, suite à son recouvrement.

Note 14 - Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	3 276	671
Plus ou moins value sur cession de titres	(5 700)	(42)
Subventions d'investissement virées au résultat	235	201
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles	114	(429)
Autres produits (charges) exceptionnel(le)s	(298)	(1 741)
Total Résultat Exceptionnel	(2 374)	(1 340)

Le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2025, qui se traduit par une perte nette de 2,4 M€ comprend essentiellement :

- La moins-value nette de cession par l'entité Financière de Meunerie de sa participation Meunerie Participations, d'un montant de 5,7 M€ (dont 4,4 M€ pour la part du groupe) ;
- Des plus-values de cession d'actifs immobiliers par les entités SCI Boutran et STL, du pôle légumes, pour un total de 3,3 M€.

Note 15 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence représente une perte nette globale de 9 359 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2025 (dont 7 277 K€ pour la part du groupe) contre un gain net de 209 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

La perte nette de l'exercice est principalement liée à l'entité Secalia Chatillonnais, du pôle agro-énergie. La perte réalisée par cette entité pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, dont une quote-part est constatée dans les comptes consolidés pour un montant de 7 815 K€ (dont 5 733 K€ pour la part du groupe), est liée au contexte de mise en service du méthaniseur exploité et à la phase de montée en charge sur le plan technique.

Ce poste comprend également :

- la perte des entités du pôle boulangerie artisanale, pour un montant global de 720 K€, qui comprend les impacts de la restructuration d'une partie du périmètre concerné,
- la perte de l'entité Terre de Saône, du pôle légumes, pour un montant de 839 K€, qui comprend des incidences de la restructuration engagée de cette société.

Note 16 - Impôts

La charge d'impôt consolidé, qui s'élève à 839 K€, est constituée de :

- 76 K€ de produit d'impôts différés,
- 915 K€ de charge d'impôts exigibles.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'analyse de la manière suivante :

PREUVE D'IMPÔT	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Résultat consolidé net d'impôt	(21 106)	(1 664)
Charge / Produit d'impôt	(839)	(577)
Dotations nettes aux écarts d'acquisition	(241)	(229)
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(9 359)	209
Base taxable théorique	(10 668)	(1 067)
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique calculé	2 667	267
Impacts		
Résultat fiscale spécifique (Coopérative)	1 671	(81)
Incidence des différences permanentes conso	1 405	131
Déficits fiscaux non activés	518	864
Consommation de déficits fiscaux antérieurs non activés	(82)	(179)
Autres régimes fiscaux spécifiques et divers	0	0
Dépréciation de titres non consolidés	0	0
Ajustement bases d'ID	0	0
Plus ou moins value de consolidation	0	136
Autres	(6)	(28)
Total de l'impôt effectif	(839)	(577)

Notes annexes – Autres informations

Note 17 – Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	Montants en K€
Cautions - agriculteurs	1 770
Cautions prêts bancaires MLT- capital restant dû	644
Garanties à première demande - Prêts MLT- capital restant dû	10 602
Cautions lignes financement court terme	16 480
Engagements de crédit bail	675
Nantissements - éléments d'actifs corporels	82
Nantissements - titres non consolidés	0
Nantissements - titres mis en équivalence	8 525
Nantissements - Fond de Commerce	51
Nantissements - divers	6 900
Hypothèques	4 914
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES aux bornes du périmètre de consolidation	50 642

ENGAGEMENTS RECUS	Montants en K€
Aval FRANCEAGRIMER	16 070
Cautions et garanties	4 128
Cautions de la part d'organismes financiers	820
Cautions - agriculteurs	2 027
Warants - agriculteurs	183
Engagements cession de primes PAC	529
Garanties hypothécaires - agriculteurs	1 988
Contregarantie à première demande - Prêts MLT- capital restant dû	7 845
Divers	2 700
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS aux bornes du périmètre de consolidation	36 290

Note 18 – Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement des opérations avec des unions de coopératives dont Dijon Céréales est membre.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales et courantes.

Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement survenu postérieurement à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés n'est à déclarer.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix heures, salle de réception de Dijon Céréales, 4 Boulevard de Beauregard 21600 Longvic les délégués désignés par les Assemblées de Section se sont réunis en Assemblée Générale Plénière Mixte Ordinaire et Extraordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A) DECISIONS ORDINAIRES

- Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2024/2025 ;
- Rapport moral du Président ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Constatation de la variation du capital ;
- Présentation du document sur l'évolution des prix et des indicateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice allouée au Conseil d'Administration ;
- Fixation de l'allocation globale pour la formation des Administrateurs ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités.

B) DECISIONS EXTRAORDINAIRES

- Modification des statuts : Article 7 ;
- Modification des statuts : Article 8.1 ;
- Modification des statuts : Article 55 ;
- Modification des statuts : correction de coquilles rédactionnelles aux articles 38, 39, 39-1, 47 et 50 ;
- Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités.

M. Didier LENOIR, préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Coopérative.

Il constate que l'Assemblée générale a été régulièrement convoquée et dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- un exemplaire de la convocation individuelle adressée à chaque délégué,
- un exemplaire du journal d'annonces légales le BIEN PUBLIC du mercredi 29 octobre 2025 N° annonce 477187100,
- les comptes de l'exercice clos au 30/06/2025,
- un exemplaire des statuts applicables et avec proposition de modifications.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à la présente Assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 28 octobre 2025.

Le Président fait procéder à la nomination de deux scrutateurs parmi les délégués n'ayant pas de mandat d'administrateur.

L'Assemblée désigne :

- M. Geoffrey HAUDIQUET
- M. Alexandre GERARD

Le Bureau est complété par la désignation du Secrétaire, M. Simon BILLOT

Les Membres du Bureau arrêtent et certifient sincère et véritable la feuille de présence qui leur permet de constater que 60 délégués sont présents ou représentés sur 68 délégués désignés par les Assemblées de Section.

Le Président rappelle que le quorum du tiers pour les décisions à caractère ordinaire est requis pour délibérer valablement.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et l'invite à délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2024/ 2025

Après avoir entendu présentation du rapport d'activité de la Coopérative par M. Benjamin BOYET, M. Guillaume TILLIER présente le rapport financier de la Coopérative et l'activité du Groupe sur les opérations de l'exercice 2024/2025.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024/ 2025. Il est notamment présenté à ce titre, l'évolution, i) des prix payés aux associés coopérateurs pour leurs apports, et, ii) des indicateurs permettant de déterminer ces prix, par rapport à l'exercice précédent.

2. LECTURE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Président donne ensuite la parole à M. Landry TACKA et M. Quentin BAVAY, Commissaires aux Comptes pour lecture de leur rapport sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions règlementées au titre de l'exercice clos au 30 juin 2025 ainsi que de leur rapport sur les comptes consolidés au 30 juin 2025, puis il ouvre la discussion.

Toutes les réponses ayant été données et plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote des résolutions.

VOTE DES RESOLUTIONS

I- DECISIONS ORDINAIRES

1^{ère} résolution : Approbation des Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, le rapport sur la gestion du groupe, la présentation des comptes annuels de la coopérative, la présentation des comptes consolidés, le rapport sur les comptes annuels ainsi que le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat net déficitaire de 8 696 250 euros.

L'Assemblée générale approuve également les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2025 tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un résultat net part du groupe déficitaire de 17 600 280 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité (6 voix pour / 3 voix contre / 2 abstention)

2^{ème} résolution : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 529-2 du Code Rural, de l'alinéa 1 de l'article 27 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et des articles L225-38 à L 225-43 du code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui ont été autorisées ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2024/2025 entre la coopérative et les différentes sociétés concernées. Notamment l'assemblée générale approuve les conventions qui régissent les relations entre DIJON CEREALES et les participations et sociétés filiales du Groupe, ainsi que les unions de coopératives auxquelles adhère DIJON CEREALES.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Variation du Capital Social

L'Assemblée Générale constate que le capital social souscrit s'élève au 30/06/2025 à 20 781 582 euros soit 13 854 388 parts de 1,50 euros, dont :

- Capital au début d'exercice :	20 952 102 euros
- Augmentations de l'exercice :	365 310 euros
- Diminutions de l'exercice :	(-) 535 830 euros
- Capital en fin d'exercice :	20 781 582 euros

Soit une diminution nette de 170 520 euros.

L'Assemblée Générale constate que le capital social est réparti au 30 juin 2025 entre 3 245 associés coopérateurs et non coopérateurs, dont les souscriptions de 243 salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise qui s'élèvent à 1 241 049 euros (6 % du capital).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Affectation du résultat

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et constaté un résultat net déficitaire de 8 696 250 euros, qui se compose de :

- Un excédent résultant des opérations faites avec les tiers non associés de 875 877 euros, lequel sera porté en réserve indisponible « Opérations TNA » ;
- Une perte résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 9 572 127 euros, lequel sera affecté tel que présenté ci-après ;

L'Assemblée Générale impute la perte réalisée avec les associés coopérateurs comme suit et conformément aux modalités statutaires et légales applicables :

▪ Réserves facultatives – autres réserves :	35 155,77 euros
▪ Réserve compensant le remboursement net de parts sociales :	4 488 565,33 euros
▪ Réserve spéciale de réévaluation :	633 095,08 euros
▪ Report pour parfaire l'intérêt aux parts sociales :	62 460 euros

▪ Réserve légale : 4 352 850,63 euros

En l'absence d'excédent distribuable et en application des dispositions légales, aucun intérêt aux parts sociales n'est distribué.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : Mise à Jour du Capital Social

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration à prélever sur les compléments et réajustements de prix à intervenir, les sommes nécessaires à la mise à jour ou à la libération complémentaire des parts sociales de tout associé coopérateur non à jour avec ses obligations de souscription ou de libération de parts sociales, conformément aux statuts de la coopérative.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : Renouvellement des administrateurs sortants

Au terme d'un vote à bulletins secrets, l'Assemblée Générale constate l'élection et décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Au titre du Collège Associés Coopérateurs

- **GAEC DEVELET BAUDIN LANGEL** représenté par BAUDIN Laurent
- **GAEC DE PARGY** représenté par FRETTEL Vincent
- **GAEC DU MIROIR** représenté par APERT Gérald
- **SCEA DE LA CHAMPAGNE** représenté par COLLARDOT Benoît
- **EARL GERMINIER**, représentée par MERY Bruno

Administrateurs sortants qui se représentent, pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2027/2028.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à la majorité.

L'EARL LENOIR représentée par LENOIR Didier **ne renouvelle pas son mandat** et aucun nouvel administrateur n'est élu en remplacement.

Le mandant de l'EARL MORNAND représentée par MORNAND Marc n'est pas renouvelé, n'ayant pas obtenu la majorité des votes requise.

7^{ème} résolution : Allocation Globale au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 30 des statuts, fixe à 170 000 euros maximum l'allocation globale pour l'indemnisation des membres du conseil d'administration du temps consacré à l'administration de la coopérative pour l'exercice 2025/2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution : Budget Formation des Administrateurs

La coopérative favorise le savoir de haut niveau des membres du conseil d'administration en leur donnant les moyens d'acquérir de nouvelles compétences via des parcours de formation spécifiques, selon les besoins et enjeux identifiés.

L'assemblée générale décide d'allouer un budget maximum de 20 000 euros pour la formation des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

9^{ème} résolution : Quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, en conséquence de la résolution qui précède, quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de sa gestion pour ledit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

10^{ème} résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet de remplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- DECISIONS EXTRAORDINAIRES

1^{ère} résolution : Modification des statuts – Article 7

L'Assemblée Générale approuve la modification de l'article 7 des statuts comme suit :

Version initiale :

« 9. *Peuvent être associés non coopérateurs :*

- *Toute personne physique ou morale intéressée par l'activité de la coopérative, notamment les salariés en activité,*
- *Les fonds communs de placements d'entreprise souscrits par les salariés de la coopérative ou d'une entreprise comprise dans le champ du même plan ou accord de groupe. »*

Version modifiée :

« 9. *Peuvent être associés non coopérateurs :*

- *Toute personne physique ou morale intéressée par l'activité de la coopérative, notamment les salariés en activité ».*

Le reste de l'article reste inchangé.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Modification des statuts – Article 8.1

L'assemblée générale approuve la modification de l'article 8.1 des statuts comme suit :

Version initiale :

« 4. *La durée initiale d'engagement est fixée à cinq exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris. Pour l'activité méthanisation, la durée de l'engagement est de 10 ou 15 ans selon le contrat de production ou bulletin d'adhésion, selon le cas des exploitants qui n'adhéreraient à la coopérative que pour l'activité méthanisation. »*

Version modifiée :

« 4. La durée initiale d'engagement est fixée à cinq exercices consécutifs à compter de l'expiration de l'exercice en cours à la date à laquelle il a été pris. Pour l'activité méthanisation, la durée de l'engagement est de 15 ans. Sauf cas de force majeure dûment établi, le conseil d'administration pourra décider, en cas de défaut d'engagement, de mettre à la charge de l'associé une indemnité représentant à minima la quote part des charges fixes sur la durée restant à courir. ».

Le reste de l'article reste inchangé.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Modification des statuts – Article 55

L'Assemblée Générale approuve l'ajout du paragraphe suivant à l'article 55 des statuts :

« 3. La responsabilité encourue par chaque associé coopérateur au titre des parts sociales à avantages particuliers qu'il détient, est limité au montant des parts souscrites. ».

Le reste de l'article reste inchangé.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Modification des statuts - correction de coquilles rédactionnelles aux articles 38, 39, 39-1, 47 et 50

L'Assemblée Générale approuve les modifications des statuts aux articles 38, 39, 39-1, 47 et 50 visant à corriger des coquilles de rédaction n'entraînant aucune modification substantielle :

- Article 38 – Réunions et objet de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

Rectification de la référence à l'article 39-1 paragraphe 1 bis cité au paragraphe 1 (erreur de numérotation).

- Article 39 – Réunions et objet de l'assemblée générale extraordinaire

Ajout de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire pour statuer sur la « revalorisation du capital prévue à l'article 15 paragraphe 1 » initialement prévue dans les modèles de statuts de coopérative mais oublié jusqu'à présent dans les statuts de la coopérative.

- Article 39-1 – Convocation des assemblées de section

Au paragraphe 5, les termes « à l'associé » sont rectifiés par les termes « aux associés » (coquille rédactionnelle).

- Article 47 – Etablissement des comptes et documents présentés à l'assemblée générale annuelle ordinaire

Correction du délai de mise à disposition des documents financiers liés à l'Assemblée générale. Ces documents doivent être mis à disposition « un mois avant la convocation à la première assemblée de section » et non « un mois avant l'assemblée générale ordinaire annuelle ».

- Article 50 – Contrôle du Haut Conseil de la coopération agricole et de l'inspection des finances

Ajout de la « liste des administrateurs » au titre des pièces à fournir au HCCA à l'issue de l'assemblée générale annuelle et correction d'un accord de conjugaison au point 2.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

5^{ème} résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet de remplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ensemble des résolutions ordinaires et extraordinaires ayant été votées et adoptées, le Président donne la parole à Benoît COLLARDOT et Simon BILBOT pour présentation des enjeux, stratégie ainsi que des perspectives de la Coopératives.

Après avoir donné la parole aux différents intervenants, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 13 H 00

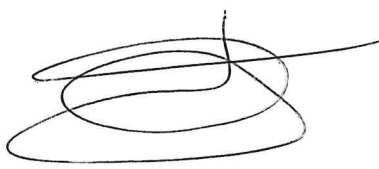
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire.

Fait à Longvic, le 09 décembre 2025,

Les Scrutateurs



Le Président



Le Secrétaire



PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Les Blasons du Château - 11E, boulevard Rembrandt
21000 Dijon

**Fédération Nationale de
Révision FNR REVICOOP**
149 rue de Bercy
75012 Paris

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2025

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES
4 BOULEVARD DE BEAUREGARD
21600 LONGVIC

Aux Associés coopérateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'engagement par le groupe d'un plan d'adaptation et de transformation au niveau du pôle agricole et des pôles filiales, découlant du contexte de la campagne 2024/2025.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Estimations comptables

Votre société constitue :

- Des dépréciations de titres de participation non consolidés selon une méthodologie décrite en note « Immobilisations financières et titres de participation non consolidés » du chapitre de l'annexe relatif aux principes comptables et règles de consolidation, dont la mise en œuvre est commentée en note 3 « Immobilisations financières » de la partie dédiée aux rubriques de l'actif du bilan consolidé ;
- Des provisions pour engagements financiers et restructurations, tel que décrit dans la note « Provisions » du chapitre de l'annexe relatif aux principes comptables et règles de consolidation, la note « Sociétés exclues du périmètre de consolidation » du chapitre de l'annexe relatif au périmètre de consolidation et méthodes de consolidation, ainsi que la note 8 « Provisions » de la partie dédiée aux rubriques du passif du bilan consolidé.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Dijon et à Paris, le 08 décembre 2025

Les Commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Signé par Quentin Bavay
Le 8 déc. 2025



doc_gr5n
tx_x80GyeQ3nWnn

Quentin Bavay

Fédération National de Révision

FNR REVICOOP

Signé par Landry TACKA
Le 8 déc. 2025

Signed with
Universign

doc_gr5n
tx_x80GyeQ3nWnn

Landry TACKA

DIJON CEREALES

4 Boulevard de Beauregard

21600 LONGVIC

RCS Dijon D 378.610.703



Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025

Sommaire

ETATS FINANCIERS	3
Bilan	3
Compte de résultat	4
Tableau de flux de trésorerie	5
Présentation de la société et faits marquants	6
Principes comptables et règles de consolidation	9
Base de préparation des comptes consolidés	9
Modalités de consolidation	9
Méthodes comptables utilisées	10
Périmètre de consolidation	19
Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation	21
Notes annexes - Postes de l'Actif	22
Note 1 - Immobilisations incorporelles	22
Note 2 - Immobilisations corporelles	23
Note 3 - Immobilisations financières.....	24
Note 4 - Stocks et en-cours	25
Note 5 - Créances d'exploitation et comptes de régularisation	26
Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités	27
Notes annexes - Postes du Passif	28
Note 7 - Variations des capitaux propres consolidés	28
Note 8 – Provisions.....	29
Note 9 - Dettes financières	30
Note 10 - Dettes d'exploitation et comptes de régularisation.....	31
Notes annexes - Postes du compte de résultat consolidé	32
Note 11 – Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation – Information sectorielle	32
Note 12 – Charges de personnel	33
Note 13 - Résultat financier.....	33
Note 14 - Résultat exceptionnel.....	34
Note 15 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	34
Note 16 - Impôts.....	35
Notes annexes – Autres informations	36
Note 17 – Engagements hors bilan	36
Note 18 – Parties liées	36
Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture	36

ETATS FINANCIERS

Bilan

ACTIF	Notes	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé		451	385
Immobilisations incorporelles	1	6 614	6 530
Dont écarts d'acquisition	1	4 623	4 746
Immobilisations corporelles	2	58 537	59 901
Immobilisations financières	3	10 160	26 994
Titres mis en équivalence	3	2 624	11 256
Total Actif Immobilisé		78 386	105 065
Stocks et en-cours	4	53 918	64 461
Clients et comptes rattachés	5	83 293	81 703
Autres créances	5	78 131	77 403
Valeurs mobilières de placement	6	125	150
Disponibilités	6	12 475	16 099
Total Actif Circulant		227 943	239 816
Total Actif		306 329	344 881
PASSIF	Notes	2025.06	2024.06
En milliers d'euros			
Capital		20 782	20 952
Primes liées au capital		41	41
Ecart de réévaluation		633	633
Réserves consolidées		29 421	31 498
Résultat de l'exercice		(17 600)	(1 012)
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	7	33 276	52 113
Intérêts hors groupe	7	2 378	5 901
Total Capitaux Propres - Part des minoritaires		2 378	5 901
Total Capitaux et autres fonds propres		35 654	58 014
Total Provisions	8	3 786	6 514
Emprunts et dettes financières	9	171 819	174 064
Dettes fournisseurs	10	43 133	50 632
Autres dettes	10	51 936	55 657
Total Dettes		266 889	280 353
Total Passif		306 329	344 881

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2025.06	2024.06
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	11	506 474	530 766
Autres produits d'exploitation		2 586	2 714
Achats consommés		(406 508)	(423 995)
Autres charges d'exploitation		(48 132)	(50 201)
Impôts et taxes		(5 250)	(4 559)
Charges de personnel	12	(41 315)	(40 587)
Variations nettes des amortissements et provisions		(9 487)	(7 146)
Autres charges		(1 041)	(1 605)
Total Charges d'Exploitation		(511 734)	(528 093)
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 674)	5 387
Dotation nette amort. écarts acq.		(241)	(229)
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 915)	5 158
Résultat Financier	13	(5 620)	(5 115)
Résultat Exceptionnel	14	(2 374)	(1 340)
Impôt sur les bénéfices	16	(915)	(698)
Impôts différés	16	76	121
Résultat net des sociétés intégrées		(11 748)	(1 873)
Quote-part de résultat des S.M.E.	15	(9 359)	209
Résultat net de l'ensemble consolidé		(21 106)	(1 664)
Part revenant aux intérêts minoritaires		(3 506)	(652)
Résultat net part du groupe		(17 600)	(1 012)

Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Trésorerie d'ouverture	(115 054)	(99 677)
Résultat net total des sociétés consolidées	(21 106)	(1 664)
Elimination des amortissements et provisions	9 998	10 664
Elimination de la variation des impôts différés	(76)	(131)
Elimination des plus ou moins values de cession	3 591	(692)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	9 359	(209)
Marge brute d'autofinancement	1 766	7 968
Dividendes reçus des mises en équivalence	(0)	256
Incidence de la variation des stocks et en cours	10 543	724
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	1 122	(8 831)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	(9 219)	(4 557)
Flux net généré par (affecté à) l'activité	4 211	(4 441)
Acquisition d'immobilisations	(9 143)	(8 896)
Cession d'immobilisations	7 713	890
Incidence des variations de périmètre	(117)	2 523
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(1 548)	(5 483)
Dividendes versés par la société mère	(814)	(901)
Dividendes versés aux minoritaires	(17)	(12)
Augmentations (réductions) de capital	(237)	(286)
Subventions d'investissements reçues	-	132
Emissions d'emprunts	4 911	4 384
Remboursements d'emprunts	(9 230)	(8 770)
Flux net provenant du (affecté au) financement	(5 388)	(5 453)
Variation de trésorerie	(2 724)	(15 377)
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	(117 778)	(115 054)

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

DIJON CEREALES est une société coopérative agricole agréée. Afin de donner une image de l'ensemble des activités et du patrimoine du groupe DIJON CEREALES, elle pratique la consolidation depuis le 30 juin 1996.

Faits marquants de l'exercice

Contexte Général du pôle végétal du groupe comprenant la coopérative Dijon Céréales :

La campagne 2024/2025 a été marquée par un niveau historiquement faible de collecte, ainsi que des conditions atypiques de travail et d'exécution des grains.

Cela a impacté de manière significative le résultat d'exploitation du pôle végétal.

Dans ce contexte le conseil d'administration, en lien avec l'équipe de direction opérationnelle, a engagé un plan d'adaptation et de transformation, visant notamment à redimensionner les moyens et ressources employés, tant au niveau du pôle agricole que les pôles filiales.

Activité Céréales :

Le niveau de collecte 2024 s'élève à 715 000 tonnes, contre 795 000 tonnes pour l'exercice précédent et environ 800 000 tonnes pour la dernière période quinquennale. Cette baisse est liée aux conditions climatiques, qui ont impacté les rendements.

Outre les rendements, les conditions climatiques ont eu des incidences sur :

- la gestion opérationnelle des périodes de moisson,
- les caractéristiques et qualités des grains collectés,
- le travail des grains collectés pour la mise aux normes commerciales ainsi que la conservation (séchage, allotement, calibrage).

Sur le plan commercial, les débouchés pour les grains collectés ont connu une évolution notoire, avec une forte diminution des marchés export. Via l'union de commercialisation CEREVIA dont la coopérative est membre, les débouchés ont été réorientés sur le marché national.

Cela a notamment impacté :

- le rythme d'exécution des grains collectés, en retrait par rapport aux exercices précédents, avec une proportion écoulée au cours du second semestre plus importante ;
- le niveau d'utilisation d'infrastructures logistiques portuaires que la coopérative exploite avec les autres membres de l'union de commercialisation CEREVIA,
- les modalités de gestion logistique des exécutions.

Dans ce contexte, et malgré la diminution significative des marchés export, le volume de grains commercialisés est en léger retrait par rapport à l'exercice précédent, le report de stock de la campagne précédente ayant permis d'atténuer le faible volume de collecte 2024.

Activité Approvisionnements :

La campagne approvisionnements du pôle végétal a été globalement stable en volume. La baisse de prix moyen pour certaines familles de produits a généré une légère baisse du chiffre d'affaires issu de cette activité.

Pôle agro-énergie – entité Secalia Chatillonnais :

La coopérative est partie prenante sur le plan opérationnel et capitalistique (via la holding Secalinvest Participations) de l'unité de méthanisation exploitée par la société Secalia Chatillonnais.

La période de l'exercice clos le 30 juin 2025 a été marquée par la finalisation de la construction de l'unité de méthanisation et sa mise en service. Dans ce contexte de démarrage de l'exploitation opérationnelle, l'entité Secalia Chatillonnais a été exposée à un délai de montée en charge sur le plan technique. Ce délai, en partie inhérent au modèle industriel d'un tel projet, a impacté le rendement de production du méthaniseur.

Une 4^{ème} récolte de CIVEs (cultures intermédiaires à vocation énergétique) a été réalisée au cours du printemps 2025, pour une superficie de 4 500 hectares, contre 3 500 hectares pour la campagne précédente.

Ce sont près de 30 000 tonnes d'équivalent de matières sèches qui ont été récoltées au cours du printemps 2025 (environ 25 000 tonnes pour la récolte 2024).

Cession par l'entité Financière de Meunerie de la participation Meunerie Participations :

A l'issue d'une procédure de conciliation sous l'égide du Président du Tribunal de Commerce de Paris, dans le cadre du contentieux judiciaire opposant l'entité Financière de Meunerie aux sociétés Meunerie Participations et Axiane Groupe, un protocole d'accord a été conclu entre les parties au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cet accord a conduit à la cession de l'intégralité de la participation Meunerie Participations détenue par l'entité Financière de Meunerie, pour un prix total de 8 M€. Le prix de cession est payable en trois annuités, dont la première a été perçue en juin 2025. La créance au 30 juin 2025 (5,3 M€), correspondant au solde du prix de cession à encaisser au plus tard le 30 juin 2026 et le 30 juin 2027, fait l'objet d'une garantie.

Cession d'actifs immobiliers du pôle légumes :

Les entités STL et SCI Boutran ont cédé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 leurs actifs immobiliers et mobiliers respectifs situés à Villers les Pots, à la société qui occupait les lieux en tant que locataire jusqu'alors.

Le prix de cession global de ces actifs s'élève à 4,4 M€, payable en 5 échéances, dont les 2 premières ont été perçues en février et juin 2025. La créance au 30 juin 2025 (2,7 M€), correspondant au solde du prix de cession à encaisser au plus tard en février 2026, fait l'objet d'une garantie via une sûreté réelle de type hypothèque.

Incidences sur les comptes consolidés 30 juin 2025 :

Les éléments liés aux activités du pôle végétal expliquent la baisse du chiffre d'affaires consolidé et des achats consommés consolidés par rapport à l'exercice précédent, l'activité du pôle végétal et plus particulièrement de la coopérative Dijon Céréales étant prépondérante à l'échelle du groupe.

- Pôle végétal – contexte de la campagne 2024/2025 :

Les particularités de la campagne 2024/2025 évoquées ci-avant ont notamment généré :

- une augmentation significative des coûts opérationnels de l'activité céréales,
- une augmentation des coûts logistiques relatifs au travail des grains ainsi que leur commercialisation,
- une moindre capacité à absorber les charges fixes de fonctionnement.

Cela se traduit par une dégradation du résultat d'exploitation consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2025.

- Pôle agro-énergie – période intercalaire de montée en charge technique du méthaniseur exploité par l’entité Secalia Chatillonnais :

La phase de montée en charge technique du méthaniseur a impacté le chiffre d’affaires et par conséquent le résultat de l’entité Secalia Chatillonnais au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

La consolidation de cette entité, par mise en équivalence via la holding Secalinvest Participations, se matérialise dans le résultat consolidé par une quote-part de perte d’un montant de 7,8 M€, dont 5,7 M€ pour la part du groupe Dijon Céréales (se référer aux Notes 3 et 15).

Cette quote-part de perte n’a pas d’incidence sur les flux de trésorerie du groupe Dijon Céréales.

- Cession de la participation Meunerie Participations par l’entité Financière de Meunerie :

La cession de la participation Meunerie Participations par l’entité Financière de Meunerie se traduit par une moins-value nette de reprise de dépréciation et provision d’un montant de 5,7 M€, dont 4,4 M€ pour part du groupe Dijon Céréales (77,45%).

Cette moins-value nette est présentée dans le résultat exceptionnel (se référer à la Note 14).

Sur le plan des flux de trésorerie de l’exercice clos le 30 juin 2025, cette opération a généré une rentrée de trésorerie chez l’entité Financière de Meunerie pour un montant de 2,7 M€.

- Cession d’actifs immobiliers par le pôle légumes :

La cession de ces actifs se traduit dans les comptes consolidés par une plus-value d’un montant de 3,3 M€, revenant intégralement au groupe. Cette plus-value est présentée dans le résultat exceptionnel (se référer à la Note 14).

Sur le plan des flux de trésorerie de l’exercice clos le 30 juin 2025, cette opération a généré une rentrée de trésorerie pour un montant total de 1,7 M€.

Principes comptables et règles de consolidation

Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux exercices présentés.

Ces états financiers consolidés ont été établis au 30 juin 2025.

Les comptes individuels des sociétés du groupe Dijon Céréales sont établis selon les règles et principes comptables français.

Modalités de consolidation

a) Méthodes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le groupe Dijon Céréales exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

b) Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 30 juin.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent à cette date, à l'exception des entités suivantes :

- Pôle végétal : Les entités SCI Parc et SCI Sucrierie qui clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre, et Agri 89 qui clôture ses comptes au 30 septembre ;
- Pôle légume : Terre de Saône et SCI Boutran qui clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle distribution - Hors vigne : Meditourbe et Medindex qui clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle agro-Energie : Les entités Agricalia Participations et Secalia Chatillonnais qui clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre ;
- Pôle boulangerie artisanale : Toutes les entités à l'exception de Fournil de L'Aubes' Pain clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle boulangerie-biscuiterie industrielle : Les entités Messidor / Agro Invest / Planete Pain / Messimmo clôturent leurs comptes au 31 décembre ;
- Pôle Holding : L'entité Senepar qui clôture ses comptes au 31 décembre.

Des situations intermédiaires au 30 juin sont établies pour les besoins des comptes consolidés pour toutes les entités listées ci-dessus hormis pour les sociétés Terre de Saône et Agri89. Pour ces deux sociétés, les éventuelles opérations significatives intervenues entre les dates de clôture des comptes individuels

et le 30 juin sont appréhendées dans les comptes consolidés, via le cas échéant la comptabilisation de provisions. Ces deux sociétés ne présentent pas un caractère significatif pour le groupe Dijon Céréales.

Méthodes comptables utilisées

a) Immobilisations incorporelles

Ecart d'acquisition :

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le groupe, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 ans et 20 ans. Elle est déterminée en prenant en considération notamment la nature spécifique de l'entreprise acquise, les spécificités de son métier et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Dépréciation :

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Cette valeur actuelle est estimée sur la base :

- De la valeur d'utilité, déterminée selon les flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses et conditions d'exploitation prévisionnelles définies par la direction du groupe ;
- Et de la valeur vénale, pour les activités pour lesquelles il s'agit d'une pratique usuelle, déterminée selon la volumétrie de l'activité commerciale.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est généré et ses performances suivies. La valeur actuelle est alors estimée à l'échelle des actifs ainsi regroupés, selon les modalités exposées ci-après.

Niveau de réalisation du test de dépréciation :

Lorsque l'actif est destiné à être cédé, il est testé à son seul niveau. Dans les autres cas, les actifs (y compris les écarts d'acquisition) sont regroupés pour être testés.

Le regroupement se fait en fonction du niveau de gestion et de suivi des activités sur le plan opérationnel, stratégique et financier.

Cela amène à réaliser le test pour certaines entités opérationnelles en y intégrant d'autres sociétés du pôle sectoriel d'appartenance, afin de définir des ensembles économiques jugés indissociables, dont la valeur actuelle doit être déterminée aux bornes de ces périmètres.

Le résultat dégagé sur la cession d'une participation consolidée tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Licences et logiciels informatiques :

Les licences et logiciels informatiques sont inscrits à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 5 ans, selon leurs caractéristiques.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens.

c) Immobilisations acquises par voie de crédit-bail

Le groupe Dijon Céréales applique la méthode visant à retraiter les contrats de location financement pour les actifs immobiliers et mobiliers.

Les crédits baux immobiliers concernent essentiellement le pôle distribution hors vigne. Les actifs sont amortis sur une durée comprise entre 15 et 20 ans.

Les crédits baux mobiliers sont essentiellement portés par le pôle logistique (véhicules de transport routier), et dans une moindre mesure le pôle distribution hors vigne. Les actifs concernés sont amortis sur une durée de 5 à 7 ans.

Le retraitement a pour objet de placer la société dans une situation selon laquelle elle aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunt.

d) Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation :

Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, ...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est le cas échéant comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif.

Niveau de réalisation du test de dépréciation :

Lorsque l'actif est destiné à être cédé, il est testé à son seul niveau. Dans les autres cas, les actifs (y compris les écarts d'acquisition) sont regroupés pour être testés. Le regroupement se fait en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

e) Immobilisations financières et titres de participation non consolidés

Les immobilisations financières autres que les titres mis en équivalence et titres de participation non consolidés correspondent essentiellement à des prêts et cautionnements vis-à-vis d'entités extérieures au groupe.

Le poste « Participations » du bilan consolidé comprend les éléments suivants :

- des parts sociales de coopératives, unions de coopératives ou organismes assimilés,
- des parts sociales d'organismes bancaires souscrites lors de la mise en place d'emprunts,
- des participations non consolidées dans des entités industrielles et commerciales, pour lesquelles le groupe n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable.

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence aux capitaux propres, à la rentabilité actuelle et aux perspectives futures, aux flux futurs de trésorerie disponibles actualisés et à la valeur patrimoniale, selon la nature spécifique de chaque participation.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de la part de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers au cours de l'exercice d'encaissement.

f) Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat ou au coût de revient, selon leur nature. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les méthodes d'évaluation pour les différents types de stocks sont les suivantes :

Grains (pôle végétal) :

Les stocks de grains sont évalués au prix moyen d'apport ou d'achat, majorations mensuelles comprises, déterminé pour la période de stockage à la clôture, eu égard aux caractéristiques d'achat et de rotation de ces stocks.

Approvisionnements :

Les stocks d'approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat pondéré, après déduction des éventuelles remises et ristournes.

Pour certaines catégories d'approvisionnement exposées à des variations significatives de leur prix d'une campagne à l'autre, en particulier les fertilisants, la société est susceptible de déterminer un prix moyen d'achat par campagne d'utilisation. Cela est lié avec les modalités et la saisonnalité des flux d'achat et de commercialisation des produits concernés.

Cultures intermédiaires à vocation énergétique :

Les stocks de cultures intermédiaires à vocation énergétique, sous forme ensilée, sont évalués au prix moyen d'apport ou d'achat aux agriculteurs concernés.

Produits industriels / transformés :

Les stocks de produits industriels et / ou transformés sont évalués au coût de production, intégrant des charges directes et indirectes imputables.

Prestations en cours de co-développement de projets agrivoltaïques :

Dans le cadre de la stratégie de diversification et de développement de solutions à destination des exploitations agricoles, la coopérative s'est engagée dans des partenariats structurants avec des acteurs du secteur de l'énergie.

Dans le cadre de ces partenariats, la coopérative est partie prenante au développement de projets d'installations photovoltaïques sur son territoire d'implantation, préalablement à la phase de construction et d'exploitation de ces capacités de production d'électricité.

Au titre de cette activité, conformément aux modalités contractuelles et opérationnelles des partenariats, la coopérative comptabilise un stock de prestations de co-développement évalué selon les coûts imputables à cette activité.

La marge relative à cette activité de co-développement de projets agrivoltaïques sera reconnue comptablement lorsque certains jalons techniques, juridiques et financiers inhérents aux projets concernés seront atteints.

Se référer à la Note 4 pour des informations complémentaires concernant la valeur du stock à la clôture.

Modalités de dépréciation des stocks :

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée selon les méthodes exposées ci-avant.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur actuelle, déterminée selon la valeur vénale, évaluée selon :

- le prix de vente connu selon les modalités contractuelles,
- ou le prix estimé selon les conditions actuelles et prévisibles de marché pour des marchandises équivalentes.

Concernant le pôle distribution hors vigne, les entités Naturalisa et Naturalis constatent des dépréciations pour les stocks dont la rotation est nulle sur une période définie.

g) Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au taux en vigueur à la date de chacune des transactions.

Aucune transaction significative n'étant réalisée en devises et la société ne détenant pas de participations dans des sociétés étrangères dont la devise ne serait pas à parité fixe avec l'euro, aucun retraitement ou ajustement n'est effectué à ce titre.

h) Créances clients et associés coopérateurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, appréciée selon l'analyse réalisée au cas par cas des perspectives de recouvrement, et des éventuelles garanties ou sûretés dont dispose le groupe.

i) Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » à l'actif du bilan comprend les liquidités, dépôts bancaires à vue et valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires et billets de trésorerie figurent au passif du bilan dans le poste dettes financières.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de bourse ou à leur valeur liquidative, est inférieure au coût d'acquisition.

j) Provisions

Une provision est constituée le cas échéant afin de couvrir les risques existants à la clôture de l'exercice lorsque :

- le groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le niveau de la provision est déterminé selon les données disponibles et les hypothèses jugées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

k) Impôts sur les bénéfices et impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet de la variation de taux lié à un changement de taux applicable ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation et de recouvrement.

l) Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation.

La provision pour engagements d'indemnités de départ en retraite est évaluée suivant la méthode des unités de crédit projetés qui est préconisée par la norme IAS 19, elle-même reconnue comme méthode d'évaluation préférentielle selon les normes comptables applicables en France.

Les principales hypothèses actuarielles employées pour l'évaluation des provisions comptabilisées au 30 juin 2025 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,70% (3,60% pour l'exercice clos le 30 juin 2024),
- Taux de progression des salaires : 2,75% (pas d'évolution par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2024),
- Taux de charges sociales : taux moyen constaté pour chaque entité,
- Probabilité de départ : table retenue niveau faible, différenciée selon l'âge des salariés.

m) Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées parmi les capitaux propres consolidés.

Des subventions d'investissements ont été octroyées par le FEADER et la région Bourgogne Franche-Comté à la coopérative Dijon Céréales, pour un montant total de 1 139 K€, dans le cadre notamment :

- d'un projet d'investissement visant à construire de nouvelles capacités de stockage et de traitement de grains sur le site de Munois,
- d'installations techniques de traitement et préparation des grains collectés.

Sur décision du conseil d'administration de la coopérative, la moitié de ces subventions a été portée au poste de subventions d'investissement, soit un montant total de 569 K€, et est virée au résultat au même rythme que l'amortissement des actifs sous-jacents.

L'autre moitié de ces subventions a été comptabilisée au poste de réserve indisponible provenant de subventions.

n) Opérations de couverture du risque de fluctuation des prix des céréales commercialisées et sécurisation des marges

La gestion du risque de fluctuation des prix de marché des céréales commercialisées et de son incidence potentielle sur les marges, conformément au cadre de gestion fixé, amène notamment la souscription d'instruments financiers de couverture sur les marchés à terme des céréales. Ces opérations de couverture sont réalisées soit directement par la société, soit dans le cadre de la stratégie de commercialisation de l'Union Cerevia dont la coopérative est membre.

Ces instruments financiers s'inscrivent dans le processus de fixation des prix de commercialisation et d'achat des céréales auprès des exploitations agricoles.

Conformément :

- aux principes d'indépendance des exercices et de rattachement des charges aux produits,
- aux préconisations sectorielles, notamment issues de La Coopération Agricole,

les flux et résultats relatifs à ces opérations de couverture du risque de prix des céréales sont rattachés à la campagne céréalière concernée, en l'occurrence l'exercice de récolte et de sa commercialisation.

Cela amène à comptabiliser des charges et produits constatés d'avance relatifs aux résultats des opérations de couverture dénouées avant la clôture de l'exercice mais relatives à la campagne de l'exercice suivant.

o) Opérations de couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêts

Les montants nominaux des contrats régissant les instruments de couverture souscrits, qu'ils aient ou non vocation à être réglés à terme, ne sont pas comptabilisés au bilan. Seuls sont comptabilisés les primes, soultes initiales ou équivalents liés à ces instruments.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des dérivés de taux ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert (soit en résultat financier) ;
- Les variations de valeur des opérations en positions ouvertes isolées (opérations non qualifiées de couverture) sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires : à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à des pertes latentes, au passif du bilan pour des variations qui correspondent à des gains latents.

p) Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisable au sein du groupe.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation et pilotage interne du groupe.

Au titre de l'information sectorielle, les éléments suivants sont présentés dans ces notes annexes aux comptes consolidés :

- Ventilation du chiffre d'affaires ;
- Ventilation du résultat d'exploitation.

Se référer aux notes dédiées au résultat consolidé.

Les activités du groupe étant réalisées en très grande partie en France, il n'y a pas lieu de considérer des secteurs géographiques distincts. Seule l'entité Planete Pain, contrôlée à 50%, réalise une partie de son chiffre d'affaires à l'export. A l'échelle du groupe, ces flux d'affaires à l'export ne sont pas significatifs.

Financement des activités et gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts

Financement des activités :

La coopérative a renouvelé en mars 2022, en partenariat avec ses banques, une convention de financement syndiqué d'une durée de 3 ans, avec possibilité de prorogation de 2 années complémentaires.

Cette convention de financement syndiqué comprend :

- des lignes de crédit court terme dédiées aux stocks de grains et aux autres éléments du besoin en fonds de roulement,
- un prêt à long terme relatif aux investissements, scindé en tranches annuelles.

La coopérative a sollicité au cours de l'exercice et obtenu auprès de ses banques la prorogation de la convention de financement syndiqué pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. A cette occasion quelques aménagements des modalités des lignes de crédit court terme ont été réalisés.

La convention de crédit syndiqué prévoit le respect de ratios financiers.

Malgré les éléments conjoncturels et opérationnels du pôle végétal au titre de la campagne 2024/2025, impactant notamment le niveau de résultat d'exploitation du pôle agricole, la coopérative a respecté les engagements en matière de ratios financiers au 30 juin 2025.

Gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts :

Dans le cadre de la gestion du risque de fluctuation des taux d'intérêts relatif à l'endettement financier dont la rémunération est basée sur les taux EURIBOR 1 et 3 mois, la coopérative a souscrit des instruments financiers pour couvrir partiellement la dette exposée à ce risque.

A la date de clôture les instruments suivants ont été souscrits par la coopérative :

- Swap de taux d'intérêt :
 - Notionnel couvert : 25 000 K€,
 - Taux reçu : Euribor 3 mois
 - Taux payé : 2,25%
 - Echéance : 1^{er} novembre 2027
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2025 : négative à hauteur de 208 K€
- « Tunnel » activant constitué d'options Cap et floor
 - Notionnel couvert : 35 000 K€,
 - Taux variable : Euribor 3 mois
 - Taux floor : max 2,05%
 - Taux cap : 3,05%
 - Barrière activante : 1,85%
 - Echéance : 1^{er} novembre 2029
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2025 : négative à hauteur de 236 K€
- Swap de taux d'intérêt :
 - Notionnel couvert : 20 000 K€,
 - Taux reçu : Euribor 3 mois
 - Taux payé : 2,84%
 - Echéance : 31 janvier 2026
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2025 : négative à hauteur de 84 K€

- Swap de taux d'intérêt :
 - Notionnel couvert : 3 000 K€,
 - Taux reçu : Euribor 3 mois
 - Taux payé : 2,35%
 - Echéance : 2 janvier 2032
 - Juste valeur de l'instrument au 30 juin 2025 : négative à hauteur de 21 K€

La valeur de marché de ces instruments est déterminée sur la base des confirmations issues des banques agissant comme contreparties des opérations. L'évaluation réalisée par les banques est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs, pour la durée résiduelle des contrats, avec les prévisions de marché des taux d'intérêts de même maturité.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable.

Les sociétés du périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-après.

		2025.06		2024.06			
Société	Pays	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Pôle
SCA DIJON CEREALES	France	Mère	100%	Mère	100%	I.G.	Végétal
GIE BOURGOGNE CEREALES LOGISTIQUE	France	70%	70%	70%	70%	I.G.	Végétal
SAS BER	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
SCI Sucrierie	France	95%	95%	95%	95%	I.G.	Végétal
AGRI 89	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
BOURGOGNE PELLETS	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
AGRI CEP BOURGOGNE	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
SCI PARC	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Végétal
GIE DIJON CEREALES APPROS	France	88%	88%	88%	88%	I.P.	Végétal
SAS TALON CO-PRODUIT	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Nutrition animale
SAS LOGIVIA	France	74%	74%	74%	74%	I.G.	Logistique
SAS STL	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Légumes
SAS TERRE DE SAONE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Légumes
SCI Boutran	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Légumes
SAS BOURG VITI SERV	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SARL PB.REGNIER	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SCI MARFRAN	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution vigne
SCI LA CROIX JACQUELET	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution Vigne
SAS NATURALISA	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Distribution hors vigne
SA NATURALIS	France	28%	28%	28%	28%	I.P.	Distribution hors vigne
MEDITOURBE SAS	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution hors vigne
MEDINDEX	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Distribution hors vigne
PEPINIERES DE PLOMBIERES	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Distribution hors vigne
SAS AGRICALIA PARTICIPATION	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Agro-Energie
SAS SECALIA CHATILLONNAIS	France	50%	37%	50%	37%	MEE	Agro-Energie
SAS SECAUINVEST PARTICIPATIONS	France	73%	73%	73%	73%	I.G.	Agro-Energie
AGRIPV CONSORTIUM	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Agro-Energie
CERES	France	30%	30%	30%	30%	MEE	Agro-Energie
SAS MOULINS DE BOURGOGNE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
MESSIDOR SAS	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
SAS AGRO INVEST	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
SCI MESSIMMO	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
SAS PLANETE PAIN	France	98%	49%	98%	49%	I.P.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
MISTRAL	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Boulangerie-Biscuiterie industrielle
SAS SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie artisanale
SARL SOBOFRAN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie artisanale
SARL SOBOMARTHE	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SARL SOBOPALE	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SARL FRELIN	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SARL ARNAUD COLLARDOT	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SAS FOURNIL DE L'AUBES' PAIN	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie artisanale
SARL LES P'TITS PAINS DE LOUIS	France	0%	0%	100%	100%	N.I	Boulangerie artisanale
SCI SAINT REINE	France	100%	100%	100%	100%	MEE	Boulangerie artisanale
SEDIAG	France	95%	95%	95%	95%	I.G.	Laboratoire
CERELAB	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Laboratoire
SAS FINANCIERE DE MEUNERIE	France	77%	77%	77%	77%	I.G.	Holding
SAS MIDIPAR	France	100%	100%	100%	100%	I.G.	Holding
SAS INDEX	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Holding
SENEPAR	France	50%	50%	50%	50%	I.P.	Holding
IG : Intégration Globale							
IP : Intégration Proportionnelle							
IG : Intégration Globale							

Eléments de compréhension du périmètre et des méthodes de consolidation :

Pôle boulangerie - biscuiterie :

Le groupe Dijon Céréales détient 100 % des titres de sociétés exerçant une activité de boulangerie artisanale : Société Dijonnaise de Panification (holding du pôle), Sobofranc, Fournil de l'Aubes' Pain et la SCI Sainte Reine.

Compte tenu du caractère non significatif de ces entités eu égard aux moyens mobilisés (actifs immobilisés essentiellement) et aux flux opérationnels, il a été décidé de les consolider par mise en équivalence. Le financement de ces sociétés étant en très grande partie assuré par le groupe, la consolidation par mise en équivalence n'a pas d'impact significatif sur la présentation du niveau d'endettement financier du groupe Dijon Céréales.

L'impact de cette méthode de consolidation sur la présentation et l'appréciation de la situation financière et des ratios financiers consolidés est donc jugé sans incidence significative.

Pôle légumes :

Le groupe Dijon Céréales détient 100 % des actions de la société Terre de Saône.

Compte tenu du caractère non significatif de cette entité, eu égard aux moyens mobilisés et aux flux opérationnels, il a été décidé de la consolider par mise en équivalence. Le financement de cette société étant en très grande partie assuré par le groupe, la consolidation par mise en équivalence n'a pas d'impact significatif sur la présentation du niveau d'endettement financier du groupe Dijon Céréales.

L'impact de cette méthode de consolidation sur la présentation et l'appréciation de la situation financière et des ratios financiers consolidés est donc jugé sans incidence significative.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Conformément au règlement ANC 2020-01, seules sont exclues du périmètre de consolidation les participations jugées non significatives à l'échelle du groupe ou lorsque le groupe ne dispose pas de comptes arrêtés à une date suffisamment proche du 30 juin 2025, date de clôture du groupe.

Par ailleurs, toujours conformément au règlement ANC 2020-01, les participations pour lesquelles le groupe Dijon Céréales notamment n'exerce aucune influence notable, étant donné l'absence de possibilité d'orienter les politiques financières ou stratégiques, ne sont pas consolidées.

Cela a amené le groupe Dijon Céréales à exclure du périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

IDENTIFICATION DES TITRES NON CONSOLIDES	Pays	Pourcentage d'intérêt	Motif
AGRO INFOCOM SAS	France	90%	Non significatif
SECALIA TVB SAS	France	100%	Sans activité / Non significatif
PRODUCTION DES ELEVAGES BOURGON SAS	France	14%	Pas d'influence notable
SELVAH SAS	France	22%	Pas d'influence notable
SAF INGREDIENTS	Sénégal	26%	Exclusion facultative / cession ultérieure
MOULIN DECOLLOGNE SAS	France	20%	Pas d'influence notable

Pour les participations listées ci-dessus, l'impact financier potentiel est appréhendé dans les comptes consolidés par l'intermédiaire soit :

- d'une dépréciation des titres,
- d'une dépréciation des avances en compte courant,
- d'une provision pour engagement financier à hauteur de la quote-part de la situation nette négative,
- ou d'une remontée de dividendes relative au dernier exercice clos.

Par ailleurs, le groupe Dijon Céréales dispose de participations dans les sociétés coopératives et unions de coopératives suivantes :

Sociétés	Pays	Pourcentage d'intérêt	Motif
UNION ALLIANCE BFC	France	33%	Légal
VAL UNION BFC SEMENCES	France	32%	Légal
UNION BOURGOGNE. CEREALES STOCKAGE	France	72%	Légal
UNION CEREVIA	France	25%	Légal

Conformément à un avis du CNC de 2003, du fait des restrictions sur les réserves et des modes de gouvernance n'entraînant pas de droits de vote à due concurrence de la participation, les Unions de coopératives ne peuvent être intégrées dans le périmètre de consolidation des coopératives agricoles.

Evolution du périmètre et des méthodes de consolidation

Entrées dans le périmètre de consolidation

Néant.

Sorties du périmètre de consolidation

Néant.

Autres opérations

Une opération interne de fusion a été réalisée au sein du pôle boulangerie artisanale au cours de l'exercice. A ce titre l'entité SOBOFRANC a absorbé les entités SOBOMARTHE, SOBOPALE, FRELIN, ARNAUD COLLARDOT et LES P'TITS PAINS DE LOUIS.

Cette opération de fusion n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Notes annexes - Postes de l'Actif

Note 1 - Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	2024.06	Acquisition	Diminution	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Ecart d'acquisition	21 402	-	-	117	(333)	21 187
Frais d'établissement	5	-	-	-	-	5
Concessions, brevets & droits similaires	2 517	98	(22)	-	74	2 668
Droit au bail	80	0	-	-	-	80
Autres immobilisations incorporelles	299	0	-	-	-	299
Immobilisations en cours	1 218	384	(0)	-	(123)	1 478
Total valeurs brutes	25 521	482	(22)	117	(382)	25 717

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	2024.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(16 656)	(241)	-	-	333	(16 564)
Amt/Prov. Frais d'établissements	(5)	-	-	-	-	(5)
Amt/Prov. frais de rech. & développ.	-	(150)	-	-	-	(150)
Amt/Prov. conc. brevets & dts similaires	(2 330)	(76)	22	-	-	(2 384)
Amt/Prov. droit au bail	-	-	-	-	-	-
Amt/Prov. fonds commercial	(0)	-	-	-	-	(0)
Total amortissements	(18 991)	(467)	22	0	333	(19 103)

Immobilisations incorporelles nettes	6 530	16	0	117	-49	6 614
---	--------------	-----------	----------	------------	------------	--------------

Les immobilisations incorporelles en cours sont essentiellement liées à un projet de nouveau système d'information, en cours de développement, porté par la coopérative.

La ventilation à fin juin 2025 de la valeur nette des écarts d'acquisition, par pôle, est présentée ci-dessous :

Pôles	2024.06	2025.06	Dont Parts de marché
En milliers d'euros			
Boulangerie biscuiterie	1 467	1 461	1 386
Distribution	1 394	1 261	634
Végétal	1 095	1 151	150
Nutrition animale	622	583	180
Laboratoire	162	162	157
Divers	7	6	4
Total	4 746	4 623	2 511

Les écarts d'acquisition relatifs au pôles Nutrition animale, Distribution et Boulangerie-biscuiterie industrielle concernent essentiellement :

- Boulangerie – biscuiterie industrielle : l'entité Planète Pain (1 311 K€) et Mistral (150 K€).
- Distribution : l'entité Meditourbe (1 136 K€),
- Nutrition animale : l'entité Talon Co-Produits,

Note 2 - Immobilisations corporelles

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES	2024.06	Acquisitions	Cessions	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Terrains	25 119	396	(438)	-	(101)	24 977
Constructions	155 529	3 085	(9 191)	-	319	149 742
Installations tech, matériel & outillage	66 301	1 733	(6 057)	-	182	62 159
Autres immobilisations corporelles	26 596	4 473	(887)	-	(921)	29 261
Immobilisations corporelles en cours	243	139	-	-	(165)	218
Avances et acomptes s/imm. corp.	1 916	894	(1 286)	-	(392)	1 135
Total valeurs brutes	275 705	10 719	(17 859)	0	(1 077)	267 491
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>18 431</i>	<i>3 000</i>	<i>(1 833)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>19 598</i>

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	2024.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Amt/Prov. constructions	(129 551)	(3 735)	8 617	-	(21)	(124 689)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(56 192)	(2 241)	5 703	-	95	(52 635)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(17 555)	(2 677)	719	-	997	(18 517)
Provisions sur terrains	(12 506)	(747)	110	-	30	(13 112)
Total amortissements	(215 803)	(9 401)	15 149	0	1 100	(208 954)
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>(11 041)</i>	<i>(1 937)</i>	<i>1 619</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(11 359)</i>
Total valeurs nettes	59 901	1 319	(2 710)	0	23	58 537

Les investissements de l'exercice en actifs corporels concernent essentiellement :

- La coopérative Dijon Céréales (3,1 M€), comprenant : le renouvellement périodique et maintien en état des infrastructures et installations techniques (1,3 M€), les installations de travail et traitement de grains (0,7 M€), extension du bâtiment du siège social destinée à accueillir le personnel de l'union de commercialisation Cerevia (0,4 M€), réfection d'un magasin dont l'exploitation est assurée par la filiale Naturalisa (0,2 M€), les aménagements d'une plateforme de stockage d'approvisionnements (0,2 M€).
- La société Logivia (3,8 M€), dont 3,5 M€ au titre du renouvellement périodique du parc de camions et autre matériel roulant, financés en propre (0,5 M€) ou par voie de crédit-bail (3 M€),
- La société Naturalisa (1,1 M€) du pôle distribution hors vigne, essentiellement pour l'extension et rénovation d'un point de vente à Nuits Saint Georges, et l'ouverture d'un nouveau point de vente à Cestres,
- La société Planete Pain (0,5 M€), du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle, comprenant essentiellement le renouvellement et maintien en état du matériel industriel,
- La société SCI Sucrierie (0,3 M€), du pôle végétal, concernant les travaux de réfection d'un bâtiment sinistré par des intempéries. Ces travaux ont fait l'objet d'une indemnisation d'assurance,
- La société Biscuiterie Mistral (0,2 M€), du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle, comprenant essentiellement la dotation en matériel industriel et la réfection d'actifs immobiliers,
- La société Meditourbe (0,2 M€), du pôle distribution hors vigne, en lien avec le renouvellement de matériel de production, installations techniques, et matériel de manutention,
- La société SCI Marfran (0,2 M€), du pôle distribution vigne, concernant des capacités de stockage supplémentaires.

Les flux de dotations aux amortissements, d'un montant total de 9,4 M€, comportent l'amortissement de la flotte de camions de l'entité Logivia financée par voie de crédit-bail, pour 1,9 M€.

Note 3 - Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2024.06	Augmentation	Diminution	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Titres de participation	37 307	185	(25 026)	-	-	12 466
Intérêts courus sur créances et prêts	1	-	(1)	-	-	-
Titres immobilisés (non courants)	776	1	-	-	-	777
Prêts, cautionnements et autres créances	1 071	69	(22)	-	-	1 118
Total valeurs brutes	39 155	254	(25 048)	0	0	14 361

VARIATION DES AMORTISSEMENTS	2024.06	Dotations	Reprises	Var. périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Provisions sur titres	(12 160)	(250)	8 211	-	-	(4 199)
Prov. prêts, cautionnements et autres créances	(1)	-	-	-	-	(1)
Prov. immobilisations financières	(12 161)	(250)	8 211	0	0	(4 200)
Immobilisations financières	26 994	4	(16 838)	0	0	10 160

Les diminutions des titres de participation et des dépréciations correspondantes sont essentiellement liées à la cession par l'entité Financière de Meunerie de sa participation Meunerie Participations (entité non consolidée).

Cette opération se traduit par un flux de sortie de valeur brute de 25 M€, et de reprise de dépréciation d'un montant de 8,2 M€. Par ailleurs, une provision pour risques et charges de 3,1 M€, précédemment constituée en lien avec cette participation, a également été reprise au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Le résultat net consolidé de cette opération est une moins-value de 5,7 M€, dont 4,4 M€ pour le groupe Dijon Céréales, est présenté en résultat exceptionnel (se référer à la note 14).

Détail des titres de participation non consolidés au 30 juin 2025 :

Titres de participation non consolidés	Valeur brute	Valeur nette
En milliers d'euros		
Coopératives/Union de coopératives	4 258	4 258
Soreal	1 298	0
SAF Ingrédients	1 510	1 510
SMDP (Grands moulins de Strasbourg)	1 711	0
Provence Tomates	500	0
Production des Elevages Bourgnon	1 125	885
Moulin Decollogne	408	408
SELVAH	204	0
Divers, dont prêts, titres immo. Non courants	1 452	1 206
Total titres non consolidés	12 466	8 267

Titres mis en équivalence :

TITRES MIS EN EQUIVALENCE	2024.06	Dividendes	Résultat	Capital	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Titres Mis en Equivalence - Valeurs positives	11 256	-	(7 800)	-	(832)	2 624
Titres Mis en Equivalence - Valeurs négatives	(10 373)	-	(1 559)	-	832	(11 100)
Titres MEE	883	0	(9 359)	0	0	(8 476)

Titres mis en équivalence dont la valeur est positive :

Cela concerne l'entité SECALIA CHATILLONNAIS, du pôle agro-énergie. La perte réalisée par cette entité pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, dont une quote-part est constatée dans les comptes consolidés, est liée au contexte de mise en service du méthaniseur exploité et à la phase de montée en charge sur le plan technique.

Titres mis en équivalence dont la valeur est négative :

Les titres mis en équivalence dont la valeur est négative concerne les entités du pôle boulangerie artisanale (10 196 K€) et l'entité Terre de Saône du pôle légumes (904 K€).

La valeur négative des titres mis en équivalence est présentée comme une dépréciation de créances en compte courant, les entités concernées étant financées par le groupe. Se référer à la note dédiée aux créances d'exploitation et comptes de régularisation.

Note 4 - Stocks et en-cours

STOCKS ET EN-COURS	2025.06			2024.06		
En milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	3 140	(13)	3 127	2 939	(20)	2 919
Stocks -pds finis et intermédiaires	826	-	826	682	(0)	681
Stocks de marchandises	50 502	(537)	49 965	61 420	(559)	60 861
Total stocks et en-cours	54 468	(550)	53 918	65 040	(579)	64 461

Les stocks en valeur brut sont en baisse globalement de 10,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution par pôle d'activité est présentée ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2024	30 juin 2025	Variation
Végétal	53 448	42 366	-11 082
Distribution hors vigne	6 570	6 828	258
Distribution vigne	2 711	2 866	155
Boulangerie-biscuiterie	1 631	1 828	197
Autres	680	580	-100
Total	65 040	54 468	-10 572

La baisse des stocks du pôle végétal en valeur brute, pour environ 11 M€, est liée aux évolutions suivantes :

- Baisse de la valeur des stocks de grains toutes espèces confondues pour 11,7 M€ (-53%), expliquée par celle du volume stocké ;
- Stabilité de la valeur des stocks d'approvisionnements ;
- Hausse de la valeur du stock de prestations de co-développement de projets agrivoltaïques pour 0,4 M€. La valeur de ce stock au 30 juin 2025 s'élève à 1,3 M€.

Note 5 - Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

CREANCES D'EXPLOITATION	2025.06			2024.06		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Clients et comptes rattachés	85 600	(2 307)	83 293	83 965	(2 262)	81 703
Clients et comptes rattachés	85 600	(2 307)	83 293	83 965	(2 262)	81 703
Créances sur personnel & org. sociaux	162	-	162	113	-	113
Créances fiscales - hors IS	6 197	-	6 197	5 988	-	5 988
Etat, Impôt sur les bénéfices	151	-	151	382	-	382
Impôts différés - actif	430	-	430	768	-	768
Comptes courants - actif	27 146	(10 975)	16 171	27 130	(10 397)	16 733
Charges constatées d'avance	3 059	-	3 059	5 379	-	5 379
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-
Autres créances	57 406	(5 443)	51 963	53 521	(5 473)	48 047
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	(1)	-	(1)	(8)	-	(8)
Autres créances	94 549	(16 418)	78 131	93 273	(15 870)	77 403
Total créances d'exploitation	180 149	(18 725)	161 424	177 238	(18 132)	159 106

Créances clients :

L'ensemble des créances clients présente une échéance à moins d'un an. Les créances du pôle végétal, malgré l'évolution à la baisse du chiffre d'affaires, sont en légère progression. Cela est lié au rythme d'exécution des contrats de vente des grains, marqué par une volumétrie de ventes de fin d'exercice plus importante comparativement à l'exercice précédent.

Créances fiscales :

Ces créances sont liées à la TVA (en lien avec les flux d'achats de fin d'exercice) et les créances d'impôt courant.

Impôts différés actifs :

La partie relative à l'activation de déficits fiscaux reportable s'élève à 367 K€ et concerne l'entité Mistral, du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle.

Autres créances :

Outre les créances vis-à-vis d'agriculteurs chez la coopérative, ce poste comprend au 30 juin 2025 des créances de cession d'actifs pour un montant total de 10,9 M€ :

- Entité Financière de Meunerie : 5,3 M€ (solde du crédit vendeur relatif à la cession de la participation Meunerie Participations),
- Entité SCI Boutran : 2,7 M€ (solde du crédit vendeur d'actifs immobiliers),
- Entité STL : 2,8 M€ (cession d'installations techniques de déshydratation d'oignons).

Comptes courants :

Ce poste comprend les créances de financement vis-à-vis :

- de sociétés du périmètre consolidées par la méthode de la mise en équivalence ;
- de sociétés du périmètre consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle (pour la quote-part hors groupe qui n'est pas éliminée) ;
- de sociétés non consolidées.

Ces créances sont par nature non éliminées dans le cadre du processus de consolidation des comptes.

Le financement des sociétés concernées étant assuré par le groupe, ces créances ont pour sous-jacents chez celles-ci :

- des actifs fonciers et immobiliers,
- du besoin en fonds de roulement,
- des liquidités,
- et des situations nettes négatives concernant le pôle boulangerie artisanale.

Au niveau du bilan consolidé, la partie dont le sous-jacent est la situation nette négative de filiales (près de 11,1 M€), principalement issues du pôle boulangerie biscuiterie, est considérée comme présentant les caractéristiques d'un investissement à intégrer au montant des participations mises en équivalence concernées, dont le recouvrement est incertain.

Ce montant est donc considéré et présenté comme une dépréciation de créance en compte courant, et non pas comme une valeur négative de titres mis en équivalence.

Créances vis-à-vis d'agriculteurs :

Les comptes agriculteurs sont présents dans les sociétés Dijon Céréales et BER respectivement dans les postes « Autres créances » et « Clients et comptes rattachés ».

Les créances vis-à-vis d'agriculteurs sont synthétisées ci-après :

Comptes agriculteurs	2025.06			2024.06		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Clients et comptes rattachés	16 739	(1 648)	15 091	18 247	(1 666)	16 581
Autres créances	42 590	(5 133)	37 457	43 690	(5 163)	38 527
Total Comptes d'agriculteurs	59 329	(6 781)	52 548	61 937	(6 830)	55 107

Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

DISPONIBILITES	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
VMP - Equivalents de trésorerie	125	150
Disponibilités	12 470	16 084
Intérêts courus non échus s/ dispo.	5	15
Trésorerie active	12 600	16 249
Concours bancaires (trésorerie passive)	130 364	131 293
Intérêts courus non échus - passif	14	10
Trésorerie passive	130 378	131 303
Trésorerie nette	(117 778)	(115 054)

La trésorerie nette du groupe, en tenant compte des concours bancaires courants et des billets de trésorerie tirés, est négative à hauteur de 117 778 K€ fin juin 2025, contre 115 054 K€ fin juin 2024.

Se référer au tableau des flux de trésorerie pour plus de détails.

Notes annexes - Postes du Passif

Note 7 - Variations des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres part du groupe est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 30.06.2024	21 190	41	28 101	4 227	633	54 191
Affectation du résultat	-	-	4 227	(4 227)	-	-
Dividendes versés	-	-	(901)	-	-	(901)
Augmentation de capital	(238)	-	-	-	-	(238)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	(1 012)	-	(1 012)
Autres mouvements	0	-	72	-	-	72
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2024	20 952	41	31 499	(1 012)	633	52 113
Affectation du résultat	-	-	(1 012)	1 012	-	-
Dividendes versés	-	-	(814)	-	-	(814)
Variation de capital	(171)	-	-	-	-	(171)
Rachat de titres et réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	(17 600)	-	(17 600)
Autres mouvements	-	-	(252)	-	-	(252)
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2025	20 782	41	29 421	(17 600)	633	33 276

La variation des réserves groupe en « Autres mouvements » (252 K€) comprend l'incidence du traitement des subventions d'investissement.

Le flux net sur le capital social est lié aux souscriptions et remboursements de parts sociales chez la coopérative.

Le flux présenté en ligne « Dividendes versés » est lié aux distributions de ristournes et d'intérêts aux parts sociales dans le cadre de l'affectation du résultat statutaire de la coopérative au titre de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres part des minoritaires est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part des minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 30.06.2024	6 797	(102)	6 695
Affectation du résultat	(102)	102	-
Dividendes versés	(12)	-	(12)
Augmentation de capital	-	-	-
Part des minoritaires dans le résultat	-	(652)	(652)
Autres mouvements	(130)	-	(130)
Situation à clôture de l'exercice 30.06.2024	6 553	(652)	5 901
Affectation du résultat	(652)	652	-
Dividendes versés	(17)	-	(17)
Part des minoritaires dans le résultat	-	(3 506)	(3 506)
Autres mouvements	-	-	-
Situation à la clôture de l'exercice 30.06.2025	5 884	(3 506)	2 378

Note 8 – Provisions

PROVISIONS	2024.06	Dotations	Reprises	Reprises	Var de périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros							
Provisions pour charges	3 111	(0)	(3 111)	-	-	0	(0)
Provisions pour pensions et retraites	3 130	293	(239)	-	-	(0)	3 184
Autres provisions pour risques	315	-	-	-	-	286	601
Total provisions	6 557	293	(3 351)	-	-	286	3 786
Ecart d'acquisition passif	1 723	-	-	-	-	-	1 723
Reprises/écarts d'acquisition	(1 766)	-	-	43	-	-	(1 723)
Badwill nets	(43)	-	-	43	-	-	-
Provisions	6 514	293	(3 351)	43	-	286	3 786

Provisions pour engagements d'indemnités de départ en retraite :

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision pour les principales sociétés du périmètre. Ces engagements sont calculés selon les modalités présentées en début de ces notes annexes.

Provisions pour charges :

Le poste Provisions pour charges concerne des engagements et risques financiers, notamment vis-à-vis de tiers, y compris dans le cadre de participations non consolidées.

Le flux de reprise de 3 111 K€ est lié à la cession par l'entité Financière de Meunerie de sa participation Meunerie Participations.

L'augmentation du poste constaté dans le flux « Autres » correspond au reclassement des titres mis en équivalence dont la valeur est négative et dont le compte courant ne présente pas de solde suffisant pour imputer cette valeur.

Note 9 - Dettes financières

DETTE FINANCIERES	2024.06	Augmentation	Diminution	Var de périmètre	Autres	2025.06
En milliers d'euros						
Emprunts auprès des établis. de crédit	42 631	7 864	(9 218)	-	-	41 277
Comptes courants	72	3	(6)	-	-	68
Intérêts courus sur emprunts	58	44	(6)	-	(0)	96
Concours bancaires courants	131 303	0	(925)	-	-	130 378
Total Emprunts et dettes financières	174 064	7 911	(10 155)	-	(0)	171 819
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>5 024</i>	<i>3 000</i>	<i>(1 655)</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>6 369</i>

Les emprunts relatifs aux crédits baux activés ont fait l'objet des flux suivants :

- Souscription pour 3 M€, relatif à des camions exploités par l'entité Logivia,
- Remboursement pour 1,7 M€, concernant en très grande partie l'entité Logivia (1,6 M€).

Outre les flux relatifs aux crédits baux activés, des emprunts bancaires ont été souscrits pour un total de 4,8 M€ au cours de l'exercice : 3,2 M€ par la coopérative (tranche dédiée aux investissements dans le cadre du contrat de financement syndiqué), 1,2 M€ par l'entité Naturalisa (pour les actifs des points de vente de Nuits Saint Georges et de Cestres), 0,3 M€ par l'entité Logivia, et 0,2 M€ par l'entité Planète Pain (investissement en matériel industriel).

L'échéancier des dettes financières, y compris ceux relatifs aux crédits baux activés, est présenté ci-dessous :

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	2025.06	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts auprès des établis. de crédit	41 277	9 166	24 694	7 417
Comptes courants	68	68	-	-
Intérêts courus sur emprunt	96	96	-	-
Concours bancaires courants	130 378	130 378	-	-
Dettes financières	171 819	139 708	24 694	7 417
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>6 369</i>	<i>1 609</i>	<i>4 061</i>	<i>699</i>

Note 10 - Dettes d'exploitation et comptes de régularisation

DETTES D'EXPLOITATION	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Fournisseurs	42 610	49 651
Dettes s/acquis. d'actifs	523	981
DETTES FOURNISSEURS	43 133	50 632
Dettes sociales	10 011	9 433
Dettes fiscales	7 558	8 055
Impôts différés passif	488	890
Comptes courants - passif	3 378	3 357
Autres dettes	29 251	32 594
Produits constatés d'avance	1 250	1 328
Total Autres dettes	51 936	55 657
Dettes d'exploitation	95 069	106 289

Dettes vis-à-vis des agriculteurs :

Les comptes agriculteurs sont présents dans les sociétés Dijon Céréales et BER dans les postes « Fournisseurs et comptes rattachés » et « Autres dettes ».

Le détail des comptes agriculteurs créditeurs est présenté ci-après :

Comptes d'agriculteurs	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Fournisseurs	7 990	8 047
Autres dettes	26 508	25 992
Total Comptes d'agriculteurs	34 498	34 039

Notes annexes - Postes du compte de résultat consolidé

Note 11 – Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation – Information sectorielle

Chiffre d'affaires consolidé par secteur :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2025
Pôle Végétal	408 490	391 601
Pôle Logistique	20 124	21 176
Pôle Distribution - hors vignes	31 094	28 913
Pôle Distribution - vignes	11 844	11 909
Pôle Nutrition animale	31 448	30 426
Pôle Boulangerie -biscuiterie industrielle	25 467	20 575
Pôle Légumes	1 196	860
Pôle Laboratoire	992	951
Pôle Agro-énergies	0	0
Autres entités (dont holdings)	111	63
Chiffre d'affaires consolidé par pôle	530 766	506 474

La diminution du chiffre d'affaires consolidé est essentiellement liée au pôle végétal, qui est prépondérant à l'échelle du groupe. Le contexte opérationnel du pôle végétal est exposé en note dédiée aux faits marquants de l'exercice.

La diminution apparente du chiffre d'affaires du pôle boulangerie-biscuiterie industrielle s'explique par la période de flux intégrée pour l'entité Planète Pain au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024. Dans le cadre de l'harmonisation des périodes comptables intégrées pour le processus d'établissement des comptes consolidés, cette entité avait fait l'objet pour la première fois d'une situation intermédiaire au 30 juin 2024, conduisant à intégrer 18 mois de flux.

Résultat d'exploitation consolidé par secteur (avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2025
Pôle Végétal	2 522	-4 919
Pôle Logistique	111	111
Pôle Distribution - hors vignes	964	568
Pôle Distribution - vignes	1 428	1 389
Pôle Nutrition animale	145	283
Pôle Boulangerie -biscuiterie industrielle	596	307
Pôle Légumes	120	-264
Pôle Laboratoire	-158	56
Pôle Agro-Energie	-12	-10
Pôle Meunerie	0	0
Autres entités (dont holdings)	-330	-195
Résultat d'exploitation consolidé par pôle	5 387	-2 674

Note 12 – Charges de personnel

Charges de personnel	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Rémunération du personnel	(30 132)	(29 807)
Charges sociales	(10 801)	(10 263)
Autres charges de personnel	(304)	(370)
Participation des salariés	(79)	(147)
Total charges de personnel	(41 315)	(40 587)

La quote-part du groupe des effectifs moyens au 30 juin 2025 se présente comme suit :

Mode d'intégration	Base effectif 2025	Quote part pour le groupe	Base effectif 2024	Quote part pour le groupe
Intégration globale	610	610	599	599
Intégration proportionnelle	206	89	204	88
Part groupe	816	699	803	687

Note 13 - Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Dividendes	192	178
Charges d'intérêts	(8 312)	(8 991)
Résultat sur change	(6)	(4)
Autres charges financières	(107)	(358)
Autres produits financiers	2 960	3 255
Dot / Rep sur provisions financières	(347)	806
Total Résultat Financier	(5 620)	(5 115)

La ligne « Autres produits financiers » comprend notamment les produits d'intérêts / agios vis-à-vis des agriculteurs dont les échéances de paiement ne sont pas respectées ou qui font l'objet d'un plan de remboursement de dettes.

Le flux net de provisions à caractère financier, d'un montant de 347 K€, est lié à des participations non consolidées.

Le flux de reprise nette de 866 K€ au titre de l'exercice précédent comprenait la reprise d'une dépréciation de créance de compte courant vis-à-vis d'une entité non consolidée, suite à son recouvrement.

Note 14 - Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	3 276	671
Plus ou moins value sur cession de titres	(5 700)	(42)
Subventions d'investissement virées au résultat	235	201
Dot / Rep sur provisions exceptionnelles	114	(429)
Autres produits (charges) exceptionnel(le)s	(298)	(1 741)
Total Résultat Exceptionnel	(2 374)	(1 340)

Le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2025, qui se traduit par une perte nette de 2,4 M€ comprend essentiellement :

- La moins-value nette de cession par l'entité Financière de Meunerie de sa participation Meunerie Participations, d'un montant de 5,7 M€ (dont 4,4 M€ pour la part du groupe) ;
- Des plus-values de cession d'actifs immobiliers par les entités SCI Boutran et STL, du pôle légumes, pour un total de 3,3 M€.

Note 15 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence représente une perte nette globale de 9 359 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2025 (dont 7 277 K€ pour la part du groupe) contre un gain net de 209 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

La perte nette de l'exercice est principalement liée à l'entité Secalia Chatillonnais, du pôle agro-énergie. La perte réalisée par cette entité pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, dont une quote-part est constatée dans les comptes consolidés pour un montant de 7 815 K€ (dont 5 733 K€ pour la part du groupe), est liée au contexte de mise en service du méthaniseur exploité et à la phase de montée en charge sur le plan technique.

Ce poste comprend également :

- la perte des entités du pôle boulangerie artisanale, pour un montant global de 720 K€, qui comprend les impacts de la restructuration d'une partie du périmètre concerné,
- la perte de l'entité Terre de Saône, du pôle légumes, pour un montant de 839 K€, qui comprend des incidences de la restructuration engagée de cette société.

Note 16 - Impôts

La charge d'impôt consolidé, qui s'élève à 839 K€, est constituée de :

- 76 K€ de produit d'impôts différés,
- 915 K€ de charge d'impôts exigibles.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'analyse de la manière suivante :

PREUVE D'IMPÔT	2025.06	2024.06
En milliers d'euros		
Résultat consolidé net d'impôt	(21 106)	(1 664)
Charge / Produit d'impôt	(839)	(577)
Dotations nettes aux écarts d'acquisition	(241)	(229)
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(9 359)	209
Base taxable théorique	(10 668)	(1 067)
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique calculé	2 667	267
Impacts		
Résultat fiscale spécifique (Coopérative)	1 671	(81)
Incidence des différences permanentes conso	1 405	131
Déficits fiscaux non activés	518	864
Consommation de déficits fiscaux antérieurs non activés	(82)	(179)
Autres régimes fiscaux spécifiques et divers	0	0
Dépréciation de titres non consolidés	0	0
Ajustement bases d'ID	0	0
Plus ou moins value de consolidation	0	136
Autres	(6)	(28)
Total de l'impôt effectif	(839)	(577)

Notes annexes – Autres informations

Note 17 – Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	Montants en K€
Cautions - agriculteurs	1 770
Cautions prêts bancaires MLT- capital restant dû	644
Garanties à première demande - Prêts MLT- capital restant dû	10 602
Cautions lignes financement court terme	16 480
Engagements de crédit bail	675
Nantissements - éléments d'actifs corporels	82
Nantissements - titres non consolidés	0
Nantissements - titres mis en équivalence	8 525
Nantissements - Fond de Commerce	51
Nantissements - divers	6 900
Hypothèques	4 914
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES aux bornes du périmètre de consolidation	50 642

ENGAGEMENTS RECUS	Montants en K€
Aval FRANCEAGRIMER	16 070
Cautions et garanties	4 128
Cautions de la part d'organismes financiers	820
Cautions - agriculteurs	2 027
Warants - agriculteurs	183
Engagements cession de primes PAC	529
Garanties hypothécaires - agriculteurs	1 988
Contregarantie à première demande - Prêts MLT- capital restant dû	7 845
Divers	2 700
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS aux bornes du périmètre de consolidation	36 290

Note 18 – Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement des opérations avec des unions de coopératives dont Dijon Céréales est membre.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales et courantes.

Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement survenu postérieurement à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés n'est à déclarer.